



VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

LUNDI 27 AVRIL 2015


ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian
CROUZET Éric
GUITTON Florent
SOULIGNAC Vincent
PUGLIESE Marie-Angèle
MONTAGNON Christine
LUCARD Josette
FORTÉ Montserrat
CHASSAIGNE Alain
FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse
BEAUDOUIN Brigitte
CHAZOULE Michel
MANIEL Jean-Yves
GILLIET Laurent
BILLOIS Stéphane
SIOLY Françoise
FILHOL Cédric
MAURER Sébastien
SCOZZARI Élizabeth
SZCZEPANIAK Éléonore
AIGUESPARSES Claude
PORTIER Isabelle
BERNARD Florent
CASILDAS Sylvain
SALDO Didier
LOZANO Nicole

ABSENTS EXCUSES :

BELLEROSE Martine (ayant donné un pouvoir à FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse)
AHMED-HAVET Delphine (ayant donné un pouvoir à GUITTON Florent)
BRIAT Agnès (ayant donné un pouvoir à SZCZEPANIAK Éléonore)

IV - Environnement - Cadre de vie.....	36
Délibération n°31-04-2015 : Retrait groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et services associés.....	36
Délibération n°32-04-2015 : Autorisation de signature d'une convention avec l'État dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations.....	37
Délibération n°33-04-2015 : Motion du Conseil Municipal : « Projet de loi relatif au renseignement ».....	39
C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DÉLIBÉRATION SANS VOTE.....	38
Délibération SV n°01-04-2015 : Mise à disposition de personnel.....	38

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Mesdames Messieurs, bonjour.

Plusieurs conseillers m'ont fait savoir qu'ils auraient un peu de retard, donc nous les accueillerons quand ils arriveront, en particulier Laurent GILLIET et Jean-Yves MANIEL. Le *quorum* semble atteint. Je vais vous donner les pouvoirs :

- Martine BELLEROSE a donné un pouvoir à Marie-Thérèse FOURTIN-GIRAUD ;
- Delphine AHMED-HAVET a donné un pouvoir à Florent GUITTON ;
- Agnès BRIAT a donné un pouvoir à Éléonore SZCZEPANIAK.

29 moins 3, cela fait 26, moins 2 qui sont en retard ; nous devrions être 24. J'ai l'impression que nous sommes moins nombreux que cela. Nous allons commencer à travailler.

Comme d'habitude, je vous demande, aussi bien aux élus que dans la salle, d'avoir la gentillesse de mettre vos téléphones portables en sourdine.

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

La secrétaire de séance est ma voisine (Mme Marie-Angèle PUGLIESE).

Nous aurons 10 délibérations qui ont trait aux finances, deux qui concernent le personnel et deux qui concernent l'administration générale, plus une délibération sans vote. À cet égard, nous avons fait une petite erreur. Ce n'est pas méchant, mais nous avons mis « nombre de votes pour et contre ». Ce sont des copier-coller. Il n'y a pas de vote.

Ensuite, il y a un vœu qui sera présenté par le groupe de l'opposition Nouvelle Donne. Je voudrais dire à nos collègues que nous l'acceptons puisque vous nous l'avez fait savoir aujourd'hui étant donné qu'il y avait le *week-end*, mais essayons d'avertir un peu plus tôt quand il y a des vœux. J'avais interrogé dans l'après-midi la Directrice des Services pour savoir s'il n'y avait pas une clause qui nous aurait empêchés de l'accepter. Nous allons l'accepter et je pense même que nous la voterons vu le thème qui va certainement recueillir l'assentiment général.

(Entrée de M. BERNARD et de M. GILLIET)

Je voudrais vous dire deux choses.

Tout d'abord, nous avons eu la tristesse d'apprendre le départ d'un ancien collègue, Michel CHADUC, dont les obsèques ont eu lieu samedi et où il y a eu beaucoup de monde et beaucoup de ses amis. Michel CHADUC avait été conseiller municipal de 1971 à 1977 avec le Dr DIGUE et il avait été à nouveau conseiller municipal en cours de mandat de 1997 jusqu'en 2001. C'était la première information.

La deuxième information est que je voudrais accueillir comme il se doit Éléonore SZCZEPANIAK, qui a été élue conseillère départementale il y a quelque temps. Nous avons déjà échangé avec Éléonore et nous devons nous voir avec Pierre RIOL pour savoir comment nous allons travailler. J'ai déjà dit à Éléonore, et je vous le dis publiquement, que nous souhaitons travailler en bonne intelligence et dans l'intérêt des Aubiérais.

Puisqu'aujourd'hui, c'est le compte administratif, je vais tout de suite donner la parole à notre financier, Florent GUITTON.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE

I - Finances

Délibération n°17-04-2015 : Commune – Approbation du compte de gestion 2014

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Merci, Christian. Bonjour à tous.

Comme tous les ans, c'est une délibération classique. Le Receveur tient un compte en parallèle du compte administratif, mais il faut savoir qu'il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Cette délibération vise tout simplement à approuver le compte de gestion effectué par le trésorier de la commune au service des finances publiques.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°18-04-2015 : Commune – Approbation du compte administratif 2014

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Je vais vous présenter le compte administratif 2014. Vous avez tous eu, dans votre dossier du Conseil Municipal, l'analyse que les services et moi-même vous avons transmise de façon à mieux comprendre et mieux digérer l'ensemble des documents qui vous sont transmis.

(Projection de documents)

Nous avons une vue d'ensemble sur l'année 2014. Le budget 2014 de la commune a été voté à hauteur de 14 078 494,14 € pour les deux sections (fonctionnement et investissement).

Le budget a fait l'objet de trois décisions modificatives, c'est-à-dire des ajustements de crédits en dépenses ou en recettes sur les deux sections pour un montant très faible de 18 681 €. Nous pouvons dire que notre budget a été bien évalué et les ajustements ont eu lieu simplement à l'intérieur même des deux sections, sans apport en plus.

Pour mémoire, le résultat de 2013 affecté en fonctionnement était de 567 365,88 €. Les restes à réaliser de 2013 sont de 360 872,92 €. La couverture du déficit d'investissement était d'un montant de 271 663,34 €

Au 31 décembre 2014, le budget s'équilibre à 14 097 175,14 €. Les dépenses sur les deux sections sont réalisées à 85,98 %, les recettes à 82,86 %, et la commune a contracté un emprunt pour un montant de 1 240 000 €, mais celui-ci n'a pas été mobilisé en 2014. Je tiens à rappeler ce qui a déjà été dit lors des derniers Conseils municipaux.

Nous allons nous intéresser à la section de fonctionnement. Vous avez un tableau récapitulatif des différents chapitres. Nous voyons notamment le réalisé à 9 194 263,91 €. Je vais faire un focus sur les plus gros postes, à savoir le chapitre 011 (charges à caractère général), le chapitre 012 (charges de personnel) et le chapitre 65 qui correspond à toutes les subventions versées aux associations, au CCAS et à d'autres organismes.

Vous avez la répartition de ces dépenses pour un montant total de 9 194 263,91 €. Vous voyez 49,91 % relatifs aux charges de personnel, 21,72 % relatifs aux charges à caractère général pour tout ce qui concoure au bon fonctionnement des services municipaux, et le dernier chapitre sur lequel je vais m'arrêter est le chapitre 65 qui est à 17,64 % pour tout ce qui correspond aux subventions.

Sur le chapitre 011, nous avons réalisé 1 997 392,98 €, soit une exécution de 88,45 %.

Nous avons quelques dépassements de crédit par rapport aux prévisions, notamment sur :

- l'entretien du matériel roulant, où nous avons plus 5 733 €, soit plus 15,49 %, sur un budgétisé à 37 000 €, notamment dû au matériel « vieillissant », avec un entretien de façon à maintenir à l'état et en état ;
- annonces et insertion, où nous avons plus 2 660 €, soit plus 42,22 %. Vous allez me dire que c'est une somme négligeable sur les plus 2 660 € mais importante sur le pourcentage. C'est notamment dû au recrutement sur le Pôle Petite Enfance, aux annonces qui en découlent et à l'appel d'offres au niveau des temps périscolaires (TAP) ;
- sur les frais de nettoyage des locaux, où nous avons plus 2 562 € ;
- sur les transports collectifs pour les écoles, où nous avons plus 2 106 €. Cela correspond tout simplement au transport piscine pour les écoliers des écoles primaires. Sur l'année 2014, les créneaux des piscines ont eu lieu au printemps et à l'automne, c'est-à-dire au printemps pour l'année scolaire 2013-2014 et à l'automne pour l'année scolaire 2014-2015, donc effectivement, nous avons un doublement de ce compte.

Nous passons aux principales dépenses en diminution. Nous nous y étions engagés et nous avons tenu bon. Nous avons :

- l'entretien des bâtiments, avec moins 52 249 €. Nous avons notamment cette somme en moins parce que nous avons essayé de passer beaucoup de choses en investissement de façon à récupérer la TVA. Pour la petite anecdote, ce sont environ

16 % de la dépense totale que nous pouvons récupérer en N+2. Pour tous les travaux réalisés en 2014, nous aurons cette compensation sur le budget 2016 ;

- les fournitures de petits équipements, où nous avons moins 34 000 € ;
- le versement à des organismes de formation, où nous avons moins 22 000 € parce que nous avons utilisé de manière récurrente les formations au CNFPT au lieu de permettre à nos personnels d'utiliser les formations privées, les formations extérieures ;
- fêtes et cérémonies, où nous avons moins 16 000 € ;
- catalogues et imprimés, où nous avons moins 15 000 € ;
- les autres services, où nous avons moins 14 000 €. Cela correspond notamment au traitement des déchets, où nous avons budgété 63 000 € et nous réalisons 49 000 € ;
- l'entretien des terrains, où nous avons moins 14 000 € dus notamment aux travaux du cimetière qui n'ont pas été réalisés ;
- entretien autres biens, où nous avons moins 13 000 €. C'est tout ce qui concoure à l'entretien du linge pour le personnel mais également une partie du matériel technique ;
- les fournitures administratives, où nous avons moins 9 546 €. C'est l'effort que nous avons fait sur le fonctionnement municipal.

Sur le chapitre 012 (charges de personnel), nous avons réalisé 4 589 194,88 €, soit une exécution à 99,77 %. Nous respectons le budget que nous avons voté sur l'année 2014. Bien évidemment, nous avons tenu compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), de l'augmentation du SMIC et de l'ensemble des augmentations de charges, les promotions, les grades, les échelons – nous avons déjà eu matière à voter certaines délibérations dans ce sens – mais également les emplois saisonniers, les remplacements et les astreintes.

Sur le chapitre 65, à savoir tout ce qui concoure au bon fonctionnement des associations notamment, nous avons :

- les subventions au fonctionnement des associations pour un montant total et globalisé sur l'ensemble des associations de 749 911,70 € ;
- les subventions au CCAS : 540 400 € ;
- les indemnités des élus : 125 034,42 €. Pour information, sept ans après, ce montant est identique à 2007. Je tenais à le dire ;
- la coopération décentralisée : 10 000 € ;
- la subvention au PACT ARIM : 10 713,60 € ;
- la contribution au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) : 54 000 € ;
- la contribution à l'école Saint-Joseph : 35 000 € ;
- la participation au budget assainissement : 62 000 € ;
- la participation aux impôts fonciers via l'EPF-SMAF pour l'acquisition des terrains : 3 405 €.

Voilà pour les dépenses.

Sur les recettes, je vais faire la même chose et je vais vous expliquer plus en détail le chapitre 70 (produits des services), impôts et taxes et dotations et subventions.

Pour rentrer plus dans le détail :

- le résultat de fonctionnement reporté, c'est-à-dire l'excédent de 2013, est de 567 365,88 € ;
- pour tout ce qui est atténuation de charges (chapitre 013), qui correspond au remboursement des tickets restaurants par le personnel mais également au remboursement pour maladie du personnel, nous avons réalisé 92 055 € ;
- pour les opérations d'ordre de transfert, qui sont les transferts à l'investissement des travaux de fonctionnement, nous avons réalisé 69 449,50 € ;
- pour les produits des services, nous avons 391 000 €. Nous le verrons par la suite ;
- pour les impôts et taxes, nous avons 6 959 498 € ;
- pour les dotations et subventions, nous avons 1 589 512 €. Nous le verrons tout à l'heure ;
- pour les autres produits de gestion courante, nous avons 67 918 €. Cela correspond à la redevance du marché dominical et aux revenus des immeubles, notamment la salle de la Croisée des Vignes, tout ce qui est location ;
- pour les produits financiers, c'est un remboursement de trop versé *via* l'EPF-SMAF pour 212 € ;
- pour les produits exceptionnels, ce sont les produits des cessions et le remboursement des assurances pour 62 637 €.

Vous avez le camembert qui explique les différents chapitres. Bien évidemment, le plus important, qui représente 75,38 %, est impôts et taxes, suivi de dotations et subventions pour 17 % et de produits des services du domaine et des ventes diverses pour 4,24 %.

Nous allons rentrer dans le détail des trois chapitres que je viens de vous citer.

Tout d'abord, je vous redonne le résultat reporté de 2013, l'excédent de 567 365,88 €.

Sur le chapitre 70 (produits des services), c'est tout ce qui est prestation de service public, c'est-à-dire la vente auprès des usagers de la commune. À noter que ce chapitre est sept fois plus important depuis 2008. Il est donc à noter que nos efforts en termes de service public sont là, ont payé, et nous pouvons noter une volonté de faire fonctionner ces services publics d'une manière cohérente avec une satisfaction des Aubiérais. Nous avons :

- les prestations des services de la cantine : 166 000 €, soit plus 11 846 € par rapport au budgétisé ;
- la redevance des activités périscolaires, tout ce qui concoure aux garderies : 11 000 €, soit moins 5 617 € parce que nous avons transféré à 2AL l'activité garderie ;
- les prestations à caractère social, à savoir la nouvelle crèche Frimousses et

Compagnie, pour 104 937 €. Nous sommes à moins 5 000 €. Sur une année pleine de fonctionnement, nous sommes plutôt cohérents et nous avons vu juste en termes de ressources et de recettes ;

- la redevance d'occupation du domaine public, à savoir tout ce qui est marché, terrasses et notamment antenne relais : 21 549,91 €, soit plus 541 €.

Au chapitre 73 (impôts et taxes), nous avons réalisé 6 959 498,67 €, soit 102,15 %. Nous avons :

- la taxe foncière et la taxe d'habitation, qui ont rapporté à la commune 4 497 366 € ;
- la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) : 316 644,80 € ;
- la taxe additionnelle sur les droits de mutation, c'est tout ce qui est frais de notaire suite à achat/vente sur la commune : 364 277 € ;
- la dotation de solidarité communautaire : 353 891 €. Nous avons réalisé ce qui était prévu ;
- c'est pareil pour l'attribution de compensation : 1 316 042 € ;
- la taxe de séjour, qui nous a rapporté 95 313,65 €, soit plus 25 000 €.

Pour terminer, au chapitre 74 (dotations, subventions et participations), nous avons 1 589 512,75 €, soit 103,49 % d'exécution. Nous avons :

- la dotation forfaitaire provenant de l'État : 919 664 €. Il faut savoir que nous avons quand même eu moins 66 000 € par rapport à 2013 ;
- la dotation de solidarité rurale : 74 429 € ;
- les participations Contrat Unique *d'insertion* : 53 000 € ;
- les participations de la CAF : 271 000 € ;
- la dotation générale de décentralisation : plus 37 000 € ;
- le fonds d'amorçage pour les TAP : 9 667 € ;
- les dotations de compensation, à savoir les dotations provenant de l'État en compensation de certains usagers exonérés d'impôt, qui nous ont rapporté 116 301 €.

Cela nous donne un résultat sur la partie de fonctionnement en dépenses de 9 194 263,91 €, des recettes à hauteur de 9 232 373,87 €, soit un excédent de l'exercice de 38 109,96 €, auquel on peut ajouter l'excédent reporté de 2013, que vous avez vu tout à l'heure, de 567 365,84 €. Cela nous donne un excédent de clôture 2014 pour la section de fonctionnement de 605 475,84 €.

Nous passons à la section d'investissement. Vous avez un tableau récapitulatif. Vous avez :

- au premier chapitre, 271 663,34 €. C'est le déficit reporté de 2013 ;
- le chapitre 040 pour un montant réalisé de 69 449 €. C'est tout ce qui concoure aux travaux réalisés en régie. Nous l'avons vu tout à l'heure en recettes de fonctionnement ;

- les opérations patrimoniales : 9 164 €. C'est l'intégration de parcelles *via* l'EPF-SMAF ;
- le chapitre 010 : 0 € ;
- le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés), c'est le remboursement du capital des emprunts pour 849 973,97 € ;
- le chapitre 020 (immobilisations incorporelles) pour 44 513 €. Nous le verrons après ;
- les subventions d'équipement versées pour 75 993 €. Nous le verrons également après ;
- les immobilisations corporelles : 674 278,50 €. Nous le verrons après ;
- les immobilisations en cours pour les travaux : 924 753,91 € ;
- le chapitre 027, pour un montant de 234 617 €, qui correspond à l'acquisition de terrains *via* l'EPF-SMAF.

Vous avez la vue en version camembert. 31,61 % correspondent aux immobilisations pour tout ce qui est travaux, 23,04 % correspondent aux immobilisations corporelles et ensuite, 29,05 % pour tout ce qui est emprunts et dettes assimilés. Ce sont les plus gros.

L'emprunt réalisé est de 849 973 €, soit une exécution de 85 %, avec le remboursement du capital d'emprunt pour 499 973,97 €.

Sur le chapitre 20, nous avons réalisé 44 513,65 €, ce qui correspond à :

- la modification du PLU ;
- l'Agenda 21 ;
- les honoraires relatifs à la campagne de ravalement de façades *via* le PACT ARIM pour 13 000 € ;
- l'acquisition de logiciels, licences et droits similaires pour 16 000 €.

Au chapitre 204, ce sont les subventions d'équipement versées. Nous avons réalisé 75 993,91 €, soit une exécution de 97 %. Ce sont :

- les travaux sous mandat à hauteur de 59 000 € *via* le SIEG ;
- les subventions à Habitat et Humanisme du Puy-de-Dôme pour 17 000 € pour la réhabilitation d'un logement situé proche de la mairie, rue Magenta.

Au chapitre 21 (immobilisations corporelles), nous avons 674 278,50 €. Cela va être un peu long, mais je vais être rapide parce que vous l'avez devant les yeux. Nous avons :

- l'acquisition du terrain rue des Gravins pour 13 000 € ;
- les frais de notaire pour l'intégration des parcelles sur la rue de la Mourette, Mirondet et Mont Mouchet ;
- les fournitures et l'aménagement des cavurnes pour le cimetière pour 6 000 € ;
- l'aménagement des espaces verts rue Roger Maërte et rue Roche Genès pour 5 000 € ;

- les bâtiments scolaires pour environ 46 000 €. J'ai globalisé sur maternelle et primaire, sur l'ensemble des deux groupes scolaires ;
- sur les autres bâtiments publics, nous avons mis en conformité le système d'incendie et le chauffage du musée, ainsi qu'une porte de rangement au niveau du stade Paul Bourzac et les clôtures sur l'espace Théringaud pour 3 000 € ;
- les travaux d'aménagement de voirie sur différentes rues pour environ 400 000 € ;
- la signalisation pour Zoé et Arthur, les petits bonhommes qui signalent les écoles des deux groupes scolaires (Beudonnat et Vercingétorix), et une barrière levante pour le chemin du Puy pour un montant total d'environ 4 000 € ;
- des matériels et outillages (une herse, une benne, un défibrillateur, une tondeuse, un marteau perforateur, etc.) pour environ 25 000 € ;
- du matériel roulant pour environ 20 000 €. C'est l'achat d'un véhicule et d'une moto ;
- du matériel de bureau et informatique (vidéoprojecteur, ordinateur, etc.) pour 26 817 € ;
- les autres immobilisations pour 91 000 €.

Sur le chapitre 23 (travaux en cours), nous avons réalisé 924 753,91 €, soit une exécution de 61,90 %. C'est :

- tout ce qui concoure à l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible (ENS) pour 57 000 € ;
- les travaux de bâtiments, notamment sur le solde de la salle de la Croisée des Vignes, la cage d'ascenseur à l'école Beudonnat par rapport à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour 105 000 €, l'extension de la cantine de Vercingétorix pour 16 000 €, la réhabilitation du Cossec – et nous en venons à bout cette année – pour 518 000 €, les aménagements complémentaires pour le Pôle Petite Enfance pour 40 000 €, l'accessibilité de la mairie pour 316 € et la même chose pour Émile PLADNER pour 684 € ;
- les travaux de voiries pour le parking Saint-Verny, l'aménagement au niveau de la sécurité rue de Gergovie, l'aménagement sur l'avenue Jean Noëllet pour la sécurité des usagers et la ZAC de Malmouche avec le versement de 100 000 €, comme nous l'avons déjà vu.

En recettes, nous avons :

- le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement). C'est la part de fonctionnement attribuée à l'investissement pour 31 393 € ;
- le chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert). On le voit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Ce sont simplement des écritures d'ordre. Vous voyez le montant de 587 012,44 € ;
- le chapitre 041 pour 9 164 €. C'est l'acquisition de terrains *via* l'EPF-SMAF. Nous l'avons vu également tout à l'heure ;
- les chapitres 10, 13 et 16. Nous les verrons plus en détail par la suite ;

- le chapitre 021 pour 680 €. Cela correspond simplement à un remboursement sur un trop versé ;
- le chapitre 023 pour 29 900 €. C'est un mouvement d'ordre suite à des travaux de voiries.
- 442 € au chapitre 027 (autres immobilisations financières). C'est le remboursement de l'EPF-SMAF ;
- l'intégration de lotissements. Nous faisons l'avance et nous nous faisons ensuite rembourser. C'est simplement une écriture d'ordre entre les dépenses et les recettes.

Vous avez la vue en couleur. Nous remarquons que les recettes 2014 sur l'investissement proviennent en partie des dotations et fonds divers pour 57 %, des transferts entre sections pour 23 % et de l'emprunt pour 14,29 %.

Au chapitre 010 (dotations), nous avons :

- les excédents de fonctionnement capitalisés, comme nous l'avons vu tout à l'heure, pour 632 536,26 € ;
- le fonds de compensation de TVA pour 573 293 € ;
- la TLE, ou la taxe d'aménagement maintenant, pour 198 000 €.

Sur les emprunts, nous avons réalisé 350 000 € sur les 1 740 000 €. Pourquoi un faible taux d'exécution ? Parce que sur l'année 2014, nous n'avons pas mobilisé l'emprunt de 1 240 000 €, qui le sera cette année. Nous avons simplement utilisé les 350 000 € de la ligne de trésorerie que nous avons l'habitude d'utiliser.

Au chapitre 013 (subventions d'équipement), nous avons un réalisé de 23 920 €, soit un pourcentage d'exécution de 4,35 % sur des restes à réaliser sur le budget 2015. Nous avons :

- les subventions départementales pour la rue Casati et Forest *via* les réseaux France Télécom pour 3 900 €, la salle de la Croisée des Vignes pour 12 000 € ;
- les amendes de police pour 7 500 € ;
- restent en attente des grosses subventions (237 000 € pour le Pôle Petite Enfance, 17 000 € pour l'ENS, 220 000 € pour le complexe sportif du COSEC), la subvention de la CAF pour 43 000 et la subvention de l'ADEME pour le chauffe-eau solaire à l'école Beaudonnat pour 6 600 €.

Cela nous donne un résultat d'investissement en dépenses de 2 925 928,05 €, en recettes de 2 448 466,65 €. Cela fait un déficit de l'exercice de 477 461,40 €, auquel on ajoute le déficit reporté de 2013 de 271 663,34 €, les restes à réaliser en dépenses de 903 788,70 €, les restes à réaliser en recettes, à savoir l'emprunt pour 1 241 366 €. Cela nous donne un déficit de clôture 2014 sur l'investissement de 411 547,44 €.

J'ai terminé la présentation du compte administratif 2014. Y a-t-il des questions ?

M. CASILDAS.- Bonsoir. J'ai une question par rapport à deux postes budgétaires qui ont été mal exécutés. Sur fêtes et cérémonies et catalogues et imprimés, comment se fait-il qu'on arrive à moins 44 % en exécution ?

M. CHASSAIGNE.- Une chose est certaine, c'est qu'on a produit cinq bulletins municipaux des Échos au lieu de six. Dans cérémonies, je pense que des économies ont été faites dans les différents pots, dans les arrosages qui sont proposés après les cérémonies. Je ne peux pas en dire plus tout de suite. Je pense qu'il faudra qu'on complète si cette réponse ne vous paraît pas suffisante.

M. CASILDAS.- Sur les Échos, en a-t-on supprimé un dès 2014 ?

M. CHASSAIGNE.- A vérifier.

M. LE MAIRE.- C'est à partir de 2015. Éric CROUZET me souffle que nous avons budgétisé des cérémonies dans le cadre de la 35^{ème} année du jumelage et nous avons décidé, d'un commun accord avec nos collègues du Luxembourg, qui sont aussi quelques difficultés budgétaires, de ne pas le faire. C'étaient 30 000 ou 35 000 €. Nous avons eu connaissance en fin d'année 2014 de la baisse drastique de la DGF – et nous avons suffisamment communiqué dessus – donc nous avons fait beaucoup d'économies dans tout ce qui est fonctionnement.

M. GUITTON.- Dans le détail des chiffres, sur catalogues et imprimés, nous avons budgété un compte à 34 000 € et nous avons réalisé 19 000 €. Nous avons divisé par deux les expositions ; nous avons budgétisé 10 000 € et nous avons réalisé 5 000 €. Pour les Échos, nous avons budgétisé 13 000 € et nous avons réalisé 10 000 €. Nous avons diminué aussi là-dessus. Il y a également eu un changement de marché pour les Échos.

Pour fêtes et cérémonies, c'est le bon sens. Nous avons dit que nous ferions des efforts. Christian l'a souligné juste avant moi. Les efforts sont là. Nous sommes à moins 44 %. C'est aussi le respect de la parole donnée. Nous nous étions engagés et je pense que nous avons réussi. Vous allez nous dire que nous pouvons toujours faire mieux. Nous sommes quand même à moins 15 000 € sur les deux comptes, ce qui nous donne un peu plus de moins 30 000 €.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme LOZANO.- J'ai plusieurs petites questions sur les comptes et j'aurai une ou deux observations plus générales.

Je commence par le fonctionnement. Dans les charges à caractère général, il y a l'augmentation du nettoyage des locaux. Qu'est-ce qui justifie cette augmentation ? Est-ce que ce sont de nouveaux locaux ? Je pensais notamment à la Croisée des Vignes. C'est une hypothèse.

J'avais la même interrogation sur la baisse des catalogues et imprimés. Nous avons eu une réponse.

Concernant les charges de gestion courante, sur les 10 000 € de la coopération décentralisée, c'est plus une demande. Il n'y a pas de problème, nous sommes d'accord pour cette coopération décentralisée, mais nous aimerions bien voir la convention de coopération, savoir comment sont utilisés ces 10 000 €, ce qui est fait, et avoir un retour sur les projets.

Une autre observation au niveau des charges financières : 327 000 € en intérêts d'emprunt et frais financiers, 3,56 % du total des dépenses de fonctionnement. Nous voyons à quel point les emprunts pèsent au niveau du fonctionnement. Je reprends ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises : l'objectif est, pour nous, de limiter les emprunts.

Au niveau des charges exceptionnelles, je m'interroge toujours sur ce qui est mis dedans parce que nous retrouvons des frais qui reviennent d'année en année : la bourse de musique, la semaine de la photo, le legs Théringaud, le viager, etc. Cela n'a rien d'exceptionnel puisque cela

revient tous les ans. C'est aussi une observation.

J'ai fait un petit calcul sur la prestation du service de cantine. Je m'étais opposée à l'augmentation des tarifs de cantine et j'ai calculé que, sur la base des recettes de cette année, si on augmente les tarifs comme prévu, cela représente environ 8 000 € de recettes en plus. 8 000 €, ce n'est pas énorme par rapport au budget de la commune. En revanche, je redis que, pour moi, c'est faire peser un poids lourd sur les familles.

Après, j'ai eu des réponses sur certains postes.

Je passe aux impôts et taxes en recettes de fonctionnement toujours. La taxe foncière et la taxe d'habitation représentent 68 % des recettes en impôts et taxes, donc je voudrais redire ici combien il est important que les projets immobiliers sur la commune avancent pour avoir des ressources à ce niveau, notamment Malmouche, plutôt que d'avoir recours à l'augmentation du taux des taxes.

Je veux souligner aussi que les recettes dues à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure s'élèvent à 316 600 €, en augmentation de 6 600 €. Là aussi, c'est un apport important pour la commune, donc il faut quand même reconnaître le poids de notre zone et de nos commerçants.

Nous nous interrogeons aussi sur l'augmentation des droits de mutation. Nous avons 104 500 € d'augmentation des droits de mutation et nous nous demandons pourquoi il y avait une telle augmentation ? Est-ce une conséquence de la population vieillissante qui fait que, hélas, il y a des personnes qui partent, soit en maison de retraite, soit hélas définitivement ? C'est peut-être aussi le reflet du fait qu'on a du mal à fixer la population sur notre commune. C'est plus un chiffre qui m'apporte une réflexion et qui nous permettrait d'ouvrir une réflexion plus générale sur l'habitat. J'entends Vincent. C'est une interrogation, c'est pour ouvrir la réflexion. C'est un élément chiffré qui reflète une situation sur la commune. C'est tout. Cela ne demande pas une réponse comptable.

Au niveau des investissements, en 2014, nous avons eu 27 000 € de dépenses de fonctionnement en bureau et matériel informatique et j'ai en mémoire que nous avons encore budgétisé 25 000 € sur 2015. Sur deux ans – et je demande confirmation – cela fera bien plus de 50 000 € en matériel informatique et bureau ?

Concernant les instruments de musique, je n'avais pas peut-être tout suivi, mais j'avais cru comprendre que les achats d'instruments pour l'orchestre à l'école avaient été faits la première année, c'est-à-dire pour la rentrée scolaire 2013, et je suis étonnée de voir à nouveau des instruments sur l'année 2014, mais je n'ai peut-être pas tout suivi dans ce domaine.

Je reviens encore sur les 100 000 € pour Malmouche alors que, pour le moment, nous ne voyons toujours pas les travaux.

Je voudrais aussi souligner, en recettes de fonctionnement, les 475 000 € qui sont en attente de subvention départementale. Je pense que notre conseillère départementale fraîchement élue l'aura noté et veillera à ce que le département tienne ses engagements. Je voudrais savoir aussi à quelle échéance ces subventions vont arriver.

Pour passer maintenant à des observations d'ordre plus général, je voudrais faire une observation sur la qualité des documents qui nous ont été transmis. Certes, je l'avais dit moi-même, il nous faut des documents en noir et blanc, dans la mesure du possible. Je suis d'accord pour faire des économies, mais certains tableaux étaient illisibles, ainsi que les graphiques. Pour rester dans ce domaine de l'économie, je propose que quand il y a des données

comme cela qui nécessitent de la couleur, on nous les envoie par mail. Ce sera plus simple.

Nous avons aussi une autre demande, à savoir que les documents qui nous servent pour les délibérations nous soient transmis lors des commissions, même s'ils ne sont pas complets, s'ils ne sont pas finis ; nous le comprenons tout à fait. Cela nous permettrait de travailler plus confortablement. C'est fait dans certaines commissions. Au niveau du budget notamment, ce serait vraiment plus confortable d'avoir des données à l'avance.

Sur notre compte administratif, il y a une chose qui nous a arrêtés, c'est le faible taux du réalisé, environ 85 % de la totalité du budget et surtout, au niveau de l'investissement, 64 % au niveau des dépenses et 54 % au niveau des recettes. Nous avons eu un début de réponse nous disant pourquoi il y a un tel écart. Certains postes sont en effet bien loin du prévisionnel, surtout en ce qui concerne l'investissement. Nous avons une commune qui a tourné au ralenti en 2014. Je le redis, on est très loin de ce qui nous avait été présenté en avril 2014 alors que, d'après vos dires, si le budget prévisionnel était présenté à ce moment, en avril 2014, c'était pour bénéficier des chiffres du compte administratif 2013 et coller au plus près de la réalité. Pour un premier exercice, c'est plutôt manqué.

Globalement, nous trouvons étonnants les montants des restes à réaliser, c'est-à-dire 900 000 € en dépenses et 1 240 000 € en recettes. Bien sûr, nous nous inquiétons du déficit de clôture de l'exercice qui s'élève à 411 000 €, obligeant à puiser dans nos faibles réserves.

Même si les dotations de l'État diminuent – nous en sommes tout à fait conscients – il faut reconnaître aussi que les recettes de fonctionnement continuent à augmenter, faiblement mais elles augmentent puisqu'elles étaient de 9 057 000 € en 2013 et elles sont de 9 232 000 € en 2014. Les dépenses de fonctionnement, elles, augmentent beaucoup plus vite puisqu'elles étaient de 8 500 000 € en 2013 et elles sont de 9 194 000 € en 2014. Ce sont donc, en dépenses de fonctionnement, 5 500 € en plus, alors que nous avons noté des efforts pour faire certaines économies. Il y a là, à notre avis, un problème soit au niveau de la gestion du budget, soit au niveau de la régulation des dépenses, mais en tout cas, ceci est inquiétant.

M. GUITTON.- Je vais essayer de répondre parce que c'était un peu décousu. Tu voulais la parole, Sylvain ?

M. CASILDAS.- Je veux faire un propos général. C'est pour savoir si tu réponds aux questions et si, ensuite, je fais mon propos général ?

M. GUITTON.- Je te laisse la parole.

M. CASILDAS.- Le compte administratif qui nous est soumis ce soir est le compte administratif du budget 2014 que nous avons voté en avril, contrairement à toutes les autres communes de Clermont Communauté, qui l'ont voté en décembre. Certes, nous étions dans une année exceptionnelle puisque c'était une année électorale, mais Aubière a été la seule ville à procéder ainsi.

Ce qui est intéressant avec ce compte administratif est ce qu'il nous apporte *in fine* au regard du budget qui nous a été présenté en avril et au regard du budget qui nous a été présenté en décembre dernier. M. le Maire nous dit qu'en fin d'année, vous avez tenu compte des baisses des dotations aux collectivités. Malheureusement, sur la baisse des dotations aux collectivités, on apprend le montant de la DGF aux alentours de février-mars, donc quand on vote le budget en avril 2014, on connaît déjà la somme qui va nous manquer même si, en 2014 comme en 2015, l'État a baissé notre DGF en deux temps puisqu'on a eu d'abord une grosse baisse, puis une petite baisse et, cette année, nous aurons encore une décision modificative qui nous sera proposée avec

une deuxième baisse.

Cela tente à prouver que ce qu'on a voté en 2014 était un budget qui ne tenait absolument pas compte de ces données. Certes, nous étions en année électorale, donc il y avait peut-être une prudence politique de la part de la majorité, mais c'était surtout une prudence de gestion et quand on voit le résultat, c'est bien une mauvaise exécution. Qu'on ne nous parle pas d'économies ou de mesures d'anticipation ; il n'y a eu aucune mesure d'anticipation.

J'ai volontairement posé la question sur l'exécution de la ligne catalogues et imprimés. En effet, l'économie a été faite parce que le marché a coûté moins cher que prévu. Ce n'est absolument pas une volonté de faire des économies en supprimant une publication. On ne l'a eu qu'à partir de 2015.

Dans l'année 2014, on aurait déjà pu anticiper le mauvais sort réservé aux collectivités par le gouvernement. C'est ce défaut d'anticipation que je pointe du doigt ce soir et qui donne aujourd'hui le résultat, c'est-à-dire une mauvaise exécution sur notre budget. C'est un gros défaut de gestion parce que malheureusement, cela nous laisse craindre des choses douloureuses pour les années à venir. Nous avons l'impression que la majorité ne prend pas réellement conscience des difficultés qui s'imposent. Les ressources de la collectivité vont diminuer et on ne pourra pas indéfiniment augmenter les impôts. Je pense que vous en êtes conscients. C'est un levier, mais ce n'est pas un levier qu'on pourra mobiliser à chaque budget. Malheureusement, philosophiquement, nous ne retrouvons pas dans ce compte administratif une politique budgétaire digne du contexte que nous subissons actuellement. C'est une vraie inquiétude car si la collectivité est réduite à ce point en 2014, elle sera à genoux en 2020.

J'entends les propos de ma collègue Nicole LOZANO, notamment sur les revenus de l'impôt, mais cela veut surtout dire que sur notre fonctionnement, il va falloir aussi que l'on fasse des choix et sans doute des efforts.

Mme LUCARD.- Qu'est-ce que tu proposes ?

M. CASILDAS.- C'est la majorité qui propose ; l'opposition dispose. C'est la règle démocratique dans cette assemblée. Je comprends que la situation est difficile. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'actuellement, le sort réservé aux collectivités est honteux, mais il fallait l'anticiper. On aurait dû l'anticiper et on ne l'a pas fait. On aurait dû préparer tout cela bien en amont et l'anticiper bien avant, peut-être sur le mandat précédent.

Pour cette raison, nous nous opposerons et nous voterons contre ce compte administratif.

M. GUITTON.- Merci. Je ne répondrai pas point par point parce qu'il y a beaucoup de choses. Je me tiens à votre disposition, comme je le dis à chaque fois, mais je ne suis pas forcément sollicité.

Par rapport à l'augmentation des frais de nettoyage, il faut savoir que nous nous sommes dotés depuis peu de temps d'un nouvel espace, d'un nouveau service public, à savoir le Pôle Petite Enfance. Il y a dans ce Pôle Petite Enfance des espaces de vie et d'échanges, c'est-à-dire des locaux, donc ces locaux sont nettoyés et ont besoin d'être nettoyés, surtout par rapport à l'accueil des enfants. Nous avons effectivement une petite augmentation de 2 562 €, soit 3,45 %. Ce n'est pas non plus l'augmentation du siècle. Cela correspond également aux prestations de service d'ISS, notre prestataire privé, pour un nettoyage complet de la salle Émile PLADNER, que l'on ne fait pas tous les mois ou tous les ans, mais cette salle a eu un nettoyage de fond en comble qui a coûté 1 936 €.

Ensuite, les prestations de cantine augmentent, effectivement, parce que notre prestataire API et nos conditions d'accueil sont telles, notamment avec l'extension du self à Vercingétorix, que nous pouvons accueillir plus d'enfants. Qui dit plus d'enfants dit forcément plus de recettes, d'où le chiffre annoncé et indiqué que vous avez vu tout à l'heure.

Ensuite, sur la TLPE, notre but commun – et je mets tout le monde dans le même panier – n'est pas forcément d'avoir toujours plus. La TLPE est là pour freiner les ardeurs de certaines entreprises de façon à voir cette pollution visuelle diminuer. Nous sommes certes heureux d'avoir un plus sur cet exercice comptable 2014, mais s'il avait été en négatif, cela aurait été très bien. En tout cas, j'espère que c'est la volonté collective autour de la table. Elle baissera l'année prochaine, effectivement. Merci, Jean-Yves.

Sur les droits de mutation, à moins que vous ayez une boule de cristal, comment peut-on savoir, quand on prépare un budget, le montant exact ? Vous savez tout comme moi – et cela a été dit tout à l'heure – qu'Aubière dispose d'une grande zone commerciale, où il y a des achats et des ventes, tant au niveau professionnel qu'au niveau particulier, dans le bourg ou plus éloigné. Effectivement, nous avons plus 104 000 €. Tant mieux. L'augmentation des droits de mutation n'est pas forcément liée à nos opérations venant de Malmouche. Il faut bien dissocier les deux. Il ne faut pas confondre les deux, en tout cas. Je n'ai pas de boule de cristal, ni mon collègue avant moi, ni les services. Nous avons plus 104 000 € et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Ensuite, concernant le matériel informatique et de bureau, sur deux ans, nous avons eu la crèche Frimousses et Compagnie, où nous avons eu des dotations en matériel informatique. Nouveau service, nouveau matériel. Nous assumons, mais nous essayons, au fur et à mesure, de réformer certains ordinateurs, notamment pour les écoles, pour éviter l'achat de matériel neuf.

Sur les instruments de musique, il était décidé de payer en deux fois, d'où la ligne que vous avez pu voir dans les documents.

Par rapport aux recettes, on peut demander à notre nouvelle conseillère départementale, et cela a déjà été fait avec l'ancienne, bien évidemment. Certaines choses sont déjà passées mais pas toutes. En tout cas, il faut justifier les dépenses avant d'avoir la subvention. Sur les montants que je vous ai indiqués de restes à réaliser en termes de subventions, nous en avons déjà touché sur ce premier trimestre 2015, mais il fallait que les travaux soient engagés et terminés pour prétendre à la subvention. Nous regarderons les restes à percevoir sur la commune par rapport aux travaux à réaliser. Je pense notamment aux travaux du COSEC, où il nous reste une certaine partie à avoir.

Ensuite, sur l'investissement, essayez d'être cohérent et essayez, s'il vous plaît, d'avoir du bon sens. Nous avons effectivement voté le budget en avril 2014. Ce n'était pas du fait d'une année électorale ou autre. C'était justement pour anticiper. Au lieu de dire le contraire, Sylvain CASILDAS, il faudrait avoir l'honnêteté de dire que nous n'avons pas fait un budget comme cela, sans savoir ce qui allait nous tomber dessus. En avril 2014, nous avons les chiffres exacts, donc nous avons déjà intégré la baisse de dotations de 66 000 € et mon collègue l'avait déjà intégrée dans la préparation du budget 2014 quand, ayant été élu adjoint aux finances, j'ai découvert l'envers du décor.

Je reprends les termes qui ont été utilisés, à savoir « pas de prise de conscience », « pas de politique budgétaire ». Attention à vos propos, qui dépassent peut-être ce que vous voulez dire, mais faites un choix dans vos mots et faites un effort – je reprends des mots forts – de compréhension de ce que nous essayons de faire parce que 2014 était certes une année électorale, mais c'était aussi pour prendre en compte ce qui allait arriver sur la commune en

termes de dotations.

Pourquoi le budget augmente en fonctionnement ? Nous le savons tous. Je pense que vous n'êtes pas à même de dire : « On va enlever ceci ou cela. » Nous avons déjà eu la discussion lors du budget ou du DOB. Quels sont les services que vous voulez enlever ? La question est là. Si on a du service public, on a forcément des dépenses salariales et l'augmentation du budget de fonctionnement est aussi liée à une augmentation de la masse salariale. Quand on embauche 14 personnes au Pôle Petite Enfance, on ne voit pas le chapitre 012 diminuer, effectivement. C'est logique. En revanche, nous sommes conscients – et les utilisateurs le sont aussi, certainement beaucoup plus que nous – de la qualité que nous pouvons offrir dans l'accueil des enfants.

Après, j'entends la remarque sur la forme. Nous ferons attention aux documents, mais je pense que j'ai remédié à cela par mail.

Pour terminer et pour laisser la parole à mes collègues, j'entends tout ce que vous me dites sur « on aurait pu », « l'année électorale », « la prudence de gestion », « l'anticipation qui n'a pas été faite », « la mauvaise gestion », « la mauvaise exécution ». Arrêtez. Essayez au moins de dire devant tout le monde, devant la population et devant nous, quelles sont les choses que vous voulez voir évoluer à la hausse, à la baisse, et quelles sont vos propositions ? Cela fait un an, voire même un an demi, que je vous pose la question. À chaque fois que je vous pose la question, je n'ai aucune réponse.

Certes, vous allez vous abstenir ou voter contre, mais quelles sont vos propositions ? Je veux bien que nous en discutons en commission finances, mais il n'y a pas forcément de discours ou de dialogue en commission finances, comme nous en avons ici. Une commission est aussi faite pour travailler sur certains dossiers.

Pour terminer mon propos, je vous encourage à faire des propositions dans le sens de baisser le budget, ce qui a déjà été le cas pour l'ensemble de mes collègues qui sont autour de la table, du groupe majoritaire. Nous avons fait un effort sur le budget 2015. Il en sera de même sur le budget 2016 pour anticiper nos choix et nos efforts pour préparer ce budget. Nous y travaillons déjà, Monsieur CASILDAS. Je tenais en tout cas à vous rassurer.

M. LE MAIRE.- Merci, Florent, pour la clarté des propos.

Une question a été posée par Nicole LOZANO sur la coopération décentralisée et sur le souci de connaître, d'ailleurs à juste raison, l'utilisation qui est faite par la commune avec laquelle nous avons un partenariat, la commune de Rollo, sur les 10 000 €. Ce que je voulais vous dire n'a pas de rapport avec le compte administratif, mais la question va se poser pour cette année. Nous avons suspendu le versement de cette subvention de 10 000 € puisque nous avons eu connaissance à l'automne des problèmes au Burkina Faso et d'une certaine instabilité politique qui nous a amenés à interroger la Ministre, Mme GIRARDIN, par l'intermédiaire du député de la circonscription.

Je rappelle à tout le monde que cette ville de Rollo compte 27 000 habitants et a un budget de 27 000 €. Vous voyez un peu par rapport à nous. Nous apportons 10 000 € depuis un certain nombre d'années et c'est une bonne chose. Des choses se réalisent.

Cela dit, la Ministre, après nous avoir félicités de faire cette coopération, nous a dit : « Vous avez bien raison de vous inquiéter parce qu'il y a une instabilité politique depuis quelque temps et je vous invite à la prudence, donc à suspendre vos versements. »

Nous avons fait passer cette lettre à Jacques FONTAINE, qui était l'initiateur de ce partenariat lors du mandat précédent. J'ai reçu Jacques FONTAINE avec Josette LUCARD. Il nous a amené un certain nombre de documents, que nous venons d'avoir, prouvant que beaucoup de choses ont été faites à Rollo. Pour ceux qui sont intéressés, nous vous ferons passer ces documents, bien entendu.

Forts de cet apport de documents nouveaux, nous avons à nouveau interrogé Jean-Paul BACQUET la semaine dernière aux fins de lui demander d'intervenir à nouveau auprès de la Ministre pour voir si la situation a évolué. Donc nous prendrons la décision de régler à nouveau ces 10 000 € ou non.

Il est de coutume – c'est même une obligation – que le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif. Je donne donc la présidence à Éric CROUZET. Quelqu'un voulait intervenir avant ?

Mme LOZANO.- Juste une petite précision. On vote pour dire si les comptes sont justes ou faux. On ne vote pas pour dire si on est d'accord avec ce qui a été fait ou pas. On ne vote pas sur des orientations politiques, on vote sur un bilan comptable.

M. LE MAIRE.- On vote uniquement sur la question suivante : est-ce que les comptes sont conformes à une certaine logique ? Est-ce qu'ils ne cachent pas quelque chose ? On ne vote surtout pas sur une orientation politique. Nous avons eu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) il y a quelques mois. Nous avons eu le budget et vous pouviez faire des remarques. Là, il s'agit uniquement de dire si les comptes sont bons ou pas bons.

Pour ceux qui s'aviseraient – et je les respecterais – de dire que les comptes ne sont pas bons et à voter contre le compte administratif, je vous rappelle qu'en 19 ans d'opposition, pour ce qui me concerne – et je ne suis pas le seul autour de la table – je n'ai jamais voté contre un compte administratif et je ne me suis même jamais abstenu. Si certains veulent s'abstenir ou voter contre, nous respecterons leur vote, mais nous aimerions bien qu'ils nous disent pourquoi et où est-ce qu'ils trouvent qu'il y a de la malversation, par exemple, ou des comptes tronqués, truqués ?

Merci, Madame LOZANO. Il ne s'agit surtout pas d'une orientation budgétaire.

M. GILLIET.- Bonsoir. Pour revenir sur les propos de Sylvain CASILDAS, qui laissait entendre qu'Aubière était la seule commune à avoir voté son budget en 2014 et non fin 2013, je me suis livré très rapidement à l'utilisation d'Internet *via* le téléphone et il se trouve qu'un certain nombre de communes ont voté leur budget en 2014, et même plusieurs d'entre elles en avril 2014. Pour la commune de Gerzat, c'était le 24 avril. Pour la commune de Beaumont, c'était le 25 avril. Pour Cébazat, c'était le 29 avril. Pour Cournon, c'était le 6 février et ainsi de suite. Donc nous sommes loin d'être les seuls ; beaucoup de communes ont voté leur budget en 2014 ou sur le début de l'année.

M. CASILDAS.- Je répondrai à Laurent GILLIET que beaucoup de communes le font tout simplement pour éviter d'avoir recours à des décisions modificatives en cours d'année. Ce que je pointe du doigt, c'est qu'exceptionnellement à Aubière, nous l'avons fait en avril alors que traditionnellement, nous le votions en décembre. Il y a deux cultures budgétaires : certaines communes le votent en décembre et d'autres le votent en avril.

M. GILLIET.- Ce n'est pas ce que tu as dit tout à l'heure.

M. CASILDAS.- Je me suis peut-être mal exprimé. À Aubière, on a exceptionnellement voté le budget en avril en 2014.

Ensuite, je voudrais rassurer Florent GUITTON ; je dis ce que je pense et je pense ce que je dis. Quand tu m'enjoins de surveiller mes propos pour ne pas tomber dans l'outrance, il faudrait peut-être regarder du côté de M. le Maire qui dit que, sous prétexte qu'on vote contre le compte administratif, on l'accuserait peut-être de malversations, pour reprendre le mot qu'il a employé. Je comprends que vous ayez voté pendant 19 ans le compte administratif de votre prédécesseur. Quand la gestion est bonne, on n'a aucun problème à la valider. Je considère que la gestion n'est pas bonne, donc je ne la valide pas.

M. LE MAIRE.- Si on ne la valide pas, il faut prouver publiquement où elle n'est pas bonne. Il faut dire où il y a eu des magouilles, où il y a eu des malversations.

M. CASILDAS.- Cela n'a rien à voir !

M. LE MAIRE.- C'est cela, un compte administratif. Si vous ne le votez pas, vous dites pourquoi. Ce n'est pas la peine de faire des grandes formules incantatoires !

M. CASILDAS.- Il n'y a rien d'incantatoire !

M. LE MAIRE.- Si ! Est-ce qu'il y a des malversations et où ?

M. CASILDAS.- Je ne vous ai jamais accusé de mettre de l'argent dans votre poche. Je vous dis que l'argent est mal géré. Il y a un Débat d'Orientation Budgétaire, un budget qui est voté et un compte administratif. Quand on n'est pas d'accord avec votre façon de dépenser l'argent, on ne vous donne pas *quitus* en votant votre compte administratif, qui n'est que l'état comptable de la gestion. Ce n'est pas porter un jugement moral, c'est juste un jugement politique. Cela n'a rien à voir. Nous ne nous permettrons jamais de vous attaquer, Monsieur le Maire, en vous accusant de malversations. Vous le savez très bien en plus ! Si un compte administratif n'est pas voté, c'est simplement parce que nous ne sommes pas d'accord avec la gestion. C'est tout. Nous avons le droit de ne pas être d'accord et cela se borne à cela.

M. GUITTON.- Excusez-moi du peu, mais vous êtes quand même en complète contradiction parce que vous venez de voter le compte de gestion et vous vous apprêtez à faire un vote différent sur le compte administratif. Je le respecte. En revanche, le compte administratif n'est pas un jugement politique, c'est un jugement comptable.

M. CASILDAS.- Qu'est-ce qu'un compte de gestion ? C'est l'administration fiscale qui nous dit si, oui ou non, le budget de la commune est équilibré. C'est simplement ce que dit le comptable public. À partir du moment où le comptable public dit que l'équilibre est respecté, ainsi que les principes budgétaires qui régissent les budgets de nos collectivités, on peut le voter, il n'y a aucun problème. C'est complètement différent. Attention, ne mélangez pas tout.

M. GILLIET.- La décision politique se fait lors du budget. Nous sommes d'accord pour que vous interveniez à ce moment pour voter contre. Ensuite, le compte administratif ne fait que retracer l'engagement des dépenses.

M. CASILDAS.- Quand on nous présente le budget, c'est une prévision. Là, c'est une exécution, donc ce sont les dépenses réelles de la collectivité. C'est donc la politique municipale au centime près. Nous sommes d'accord ? Je suis désolé, mais quand on veut être clair sur le fonctionnement de la fiscalité d'une collectivité, on ne peut pas me contredire là-dessus. Il y a le compte de gestion ; c'est ce que dit le comptable public sur l'équilibre budgétaire, est-ce que les principes budgétaires sont respectés ? Le compte administratif est l'exécution au centime de la politique mise en place par la municipalité. C'est tout.

M. LE MAIRE.- Si vous me le permettez, ce n'est pas tout à fait l'avis du Code Général des Collectivités Territoriales, dont l'article L. 1612-12 dit : « *L'organe délibérant de la collectivité – c'est le Conseil Municipal – a la possibilité de refuser d'approuver un compte administratif en raison d'irrégularités commises par l'organe exécutif.* » C'est clair et sans discussion possible.

M. CASILDAS.- Ce serait le cas si l'ensemble du Conseil votait contre. Je considère que si la majorité constatait des irrégularités graves, elle voterait contre le compte administratif. Il faut être clair, Monsieur le Maire, nous ne pointons pas du doigt des irrégularités. C'est simplement un désaccord avec la gestion et donc sa transcription financière.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons passer au vote. Je vais devoir quitter la salle et je donne la présidence à Éric CROUZET, le premier adjoint.

(Sortie de M. le Maire)

M. CROUZET.- Bonsoir à tous. Je vais m'empresse de passer le micro à Florent GUITTON pour mettre au vote ce compte administratif.

M. GUITTON.- En page 39 de votre dossier du Conseil Municipal, vous avez la délibération n° 18 sur l'approbation du compte administratif 2014 du budget communal.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice sont de 9 194 263,91 €, les recettes de l'exercice sont de 9 232 373,76 €, auxquelles on ajoute le résultat reporté de 2013 de 567 365,88 €, ce qui nous donne un excédent de clôture sur la section de fonctionnement de 605 475,84 €.

Sur la section d'investissement, les dépenses de l'exercice sont de 2 925 928,05 €. C'est ce que vous voyez à l'écran, donc je vais économiser ma voix.

Cela nous donne un déficit de clôture de moins 411 547,44 €.

Je vous propose de voter et d'approuver ce compte administratif ainsi présenté.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(6 voix)*

La délibération n° 18 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

(Retour de M. le Maire)

Délibération n°19-04-2015 : Commune – Affectation des résultats de fonctionnement 2014

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- C'est page 144 de votre dossier. L'excédent de la section de fonctionnement 2014 est de 38 109,96 €, le résultat de fonctionnement reporté de 2013 est de 567 365,88 €, ce qui nous donne un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 605 475,84 €. Le déficit de la section d'investissement est de 477 461,40 €, auquel on ajoute le déficit reporté de 2013 de 271 663,34 €. Les restes à réaliser en dépenses sont de 903 788,70 €,

les restes à réaliser en recettes sont de 1 241 366 €. Cela nous donne un déficit de clôture de 411 547,44 €. Ce sont les chiffres que nous avons vus et votés juste avant.

Nous vous proposons d'affecter 411 547,44 € à la section d'investissement du budget primitif 2015, c'est-à-dire de participer à l'autofinancement des investissements réalisés en 2015 pour couvrir le déficit de la section d'investissement 2014 reporté sur l'année 2015, et de financer les restes à réaliser de 2014 sur la même année 2015. Ensuite, nous vous proposons de reporter en section de fonctionnement 193 928,40 €, c'est-à-dire la différence entre 605 475 € et 411 547,44 €.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(6 voix)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 19 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. SOULIGNAC.- Bonjour à tous. Nous allons faire la même démarche mais pour le budget assainissement. Il y a trois délibérations (21, 22 et 25), que je vous propose de prendre d'affilée.

Délibération n°20-04-2015 : Assainissement – Approbation du compte de gestion 2014

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Il s'agit juste de dire que le Receveur a contrôlé les écritures et qu'il a statué sur l'ensemble des opérations sur l'exécution du budget et sur la comptabilité des valeurs inactives. Il a déclaré que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nous allons déjà voter cela. Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Délibération n°21-04-2015 : Assainissement – Approbation du compte administratif 2014

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Pour le compte administratif, nous allons vite balayer la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, comme vous le savez, les recettes viennent essentiellement de la vente d'eau à laquelle on applique une redevance. Pour information, cette vente d'eau peut varier d'une année sur l'autre. Cette diminution ou cette augmentation est simplement liée au fait que les recettes peuvent venir le 31 décembre ou le 1^{er} janvier et cela n'a pas le même impact sur le compte administratif. Cela dit, globalement, quand on regarde les recettes du budget assainissement, donc les ventes d'eau, comme partout en France, elles diminuent un peu chaque année. Cette diminution, liée à des évolutions de technologie, est de l'ordre de 1 à 2 % par an, ce qui n'est pas rien sur 10 ans. Voilà la réalité. Si on moyennait, si on lissait, on aurait cette évolution.

Le budget s'équilibre à 1 489 000 €, avec des dépenses réalisées à 60 % et des recettes réalisées à 67 %.

En section de fonctionnement, l'essentiel des recettes provient de la vente d'eau, comme je l'ai dit, et les dépenses proviennent du prélèvement de Clermont Communauté, qui utilise cet argent pour la station d'épuration mais aussi pour le réseau intercommunal. Cette année en particulier, des gros travaux vont démarrer à partir de l'Artière, à hauteur de Castorama, jusqu'à la Place de l'Europe pour renforcer le réseau intercommunal qui dessert Beaumont, Romagnat et Ceyrat. Cela va se faire en plusieurs étapes et des gros travaux vont se faire en 2015 jusqu'à la Place de l'Europe. C'est pour dire que ce virement à Clermont Communauté se retrouve bien aussi sur Aubière pour lutter contre les pollutions par temps de pluie.

Sinon, les dépenses sont relativement faibles et maîtrisées. Il y a quelques dépenses d'électricité, d'entretien du réseau et, par ailleurs, des honoraires pour l'encaissement de la redevance.

Les charges de personnel – c'est l'équivalent d'une à deux personnes – font l'objet d'une dépense qui est maintenant transcrite sur le budget d'assainissement, ce qui n'était pas le cas avant. Nous sommes vraiment proches du coût réel de l'assainissement dans ce budget depuis quelques années. C'est le principe de l'eau paye l'eau et de la séparation des budgets.

Ensuite, une fois qu'on a donné l'argent à Clermont Communauté, donc les 282 000 €, et une fois qu'on a payé les petites charges de fonctionnement, on se retrouve avec une dotation aux amortissements de 145 000 €.

Pour les recettes, j'en ai parlé. La redevance de 0,82 € pour l'année 2014 n'a pas été appliquée, mais elle sera rattrapée en 2015. Il y a eu un petit loupé au mois d'avril, mais ce sera rattrapé en 2015.

Il y a aussi quelques dégrèvements liés aux fuites d'eau. C'est une bonne chose. Quand on constate une fuite d'eau, les particuliers peuvent faire des dégrèvements et demander, autant au SIVOM qu'à la commune, de diminuer les facturations.

La contribution de la commune aux eaux pluviales est de 62 000 € puisque vous savez que c'est le budget général qui paye les travaux pour évacuer les eaux pluviales.

Sur le résultat de la section de fonctionnement, nous avons un excédent de clôture, en intégrant l'excédent reporté de 2013, de 90 000 €.

Sur la section d'investissement, pas mal de travaux ont été réalisés, en particulier des

travaux qui sont faits du côté de l'avenue du Roussillon et chemin de Pompidou. Nous avons fini de mettre en collectif tout le réseau, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de réseau d'assainissement individuel à Aubière. Nous devons passer entièrement en collectif. Maintenant, c'est le cas. Il y a quelques situations très particulières qui justifient qu'on ne puisse pas se raccorder au réseau collectif et qui font que nous avons encore une dizaine d'assainissements individuels, mais nous ne pourrions pas réduire ce chiffre parce que des dérogations sont possibles et nous sommes dans ce cas. En 2014, toute la commune d'Aubière est bien en assainissement collectif, ce qui était l'objectif.

Les autres travaux lancés ont été les travaux d'évacuation des eaux depuis le campus. Cela a démarré rue Vercingétorix et rue Grevenmacher. Cela a démarré en 2014 et cela s'est terminé en 2015, ce qui explique évidemment qu'il y ait uniquement une partie des dépenses engagées qui aient été exécutées en 2014 puisqu'il faut mettre toute la somme en 2014 des travaux qui vont être réalisés. Nous engageons des investissements, mais il n'y en a qu'une partie qui a été payée en 2014 puisque tout n'était pas terminé. Cela a été terminé récemment, en 2015.

Dans les recettes, nous retrouvons des réserves. Il n'y a pas d'emprunt. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt depuis quelques années.

Il y a aussi les amortissements, qui servent à alimenter le budget, donc nous retrouvons la somme prévue tout à l'heure.

Il y a les branchements des particuliers. C'est la commune qui fait les travaux et qui demande le remboursement aux particuliers après. C'est aussi un jeu à somme nulle.

Le résultat de la section d'investissement porte sur les dépenses 2014 et l'excédent reporté de 2013. Il y a un reste à réaliser, ce qu'on a réalisé rue Grevenmacher pour 345 000 €. Cela fait un déficit de clôture de 141 242 €.

Quand nous regardons l'affectation des résultats, je vous rappelle qu'en section de fonctionnement, nous avons un excédent de clôture de 90 590 €. En excédent de la section d'investissement, nous avons un déficit de clôture de moins 141 000 €, en intégrant les restes à réaliser. Au bilan, si nous virons l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, nous avons un déficit de 50 652 €. Ce déficit veut simplement dire que nous ferons moins de travaux en 2015, mais c'était prévu par rapport à la capacité habituelle d'autofinancement de la commune. Cette année d'ailleurs, nous allons faire des travaux pour la lutte contre les inondations par les réseaux. Il va encore y avoir une dizaine d'expertises qui vont être faites et des travaux à la suite.

Je vous propose d'approuver le compte administratif.

Mme LOZANO.- J'ai une question. Au niveau de la consommation d'eau, j'ai vaguement calculé, on a une baisse de 70 000 m³. C'est à la page 152. Cela représente 10 % de la consommation. À quoi est-ce dû ? Est-ce dû à la baisse des fuites, en partie ?

M. SOULIGNAC.- Est-ce que tu m'as écouté au début ? Si tu m'avais écouté, tu aurais eu la réponse.

Mme LOZANO.- Je vois 48 000 m³ de dégrèvement dus aux fuites d'eau, mais cela ne fait pas 70 000 m³. J'ai entendu 1 % de diminution de la consommation.

M. SOULIGNAC.- J'ai expliqué que – et c'est malheureux, mais c'est comme cela – les recettes n'obéissent pas à la même logique qu'une logique budgétaire, c'est-à-dire que les recettes arrivent en fin d'année et en début d'année. C'est d'ailleurs la difficulté de la démarche parce que

tant qu'on avait des excédents forts, on ne se posait pas trop de questions, mais maintenant, on a un peu raclé les fonds de tiroirs, ce qui est voulu parce qu'on ne voulait pas laisser une trop grosse somme à Clermont Communauté si jamais – et c'est probablement ce qui va arriver – la compétence était transférée à Clermont Communauté. Maintenant, il devient beaucoup plus juste de faire des estimations budgétaires parce que la recette est liée au moment où on perçoit l'argent. Si on le perçoit au 1^{er} janvier, ce n'est pas la même chose que si on le perçoit au 31 décembre.

D'une année sur l'autre, nous avons souvent cette discussion avec les services financiers qui me disent la même chose que toi, à savoir que cela a beaucoup baissé. Il n'y a aucune raison qu'il y ait une baisse de 60 000 €. Il y a une baisse structurelle qui est une bonne chose en soi, qui est liée au fait que les appareils ménagers, électroménagers, les machines à laver le linge ou la vaisselle consomment moins d'eau. Il y a peut-être aussi de meilleures pratiques en termes d'arrosage de jardin, de gazon, pour ne reprendre que cet exemple. Cela fait que globalement, la consommation d'eau en France diminue. Ce n'est pas sans poser des problèmes parce qu'au bout de 10 ou 15 ans, on a des budgets moins importants alors même que les besoins, en particulier en matière d'assainissement, sont toujours là, on n'a pas tout réglé.

À ce problème de moment où on a la recette, se rajoute le problème des fuites d'eau. Par contre, il y a un vrai sujet par rapport à la prospective puisque vous savez – c'est toujours d'actualité – qu'on va diminuer la pression de 4 bar. Ils sont en train de faire les derniers travaux. Il est vrai que la Lyonnaise des Eaux a mis beaucoup plus de temps de prévu. Ils vont bien aller sur les trois secteurs : ils vont baisser de 4 bar sur deux secteurs et de 1 bar sur un secteur. Sur les deux secteurs où on baisse de 4 bar, on peut se demander si cela ne va pas entraîner moins de consommation d'eau. En soi, c'est plutôt bien. Ce sont moins de petites fuites qu'on n'arrive pas à repérer. Quand on prendra une douche, il y aura moins d'eau qui s'écoulera, pour un confort équivalent. En soi, c'est bien, mais cela veut dire que nous aurons peut-être encore moins de recettes l'année prochaine. Cela dit, nous ne le verrons qu'à l'usage, nous ne pouvons pas le savoir maintenant.

Mme LOZANO.- La pression n'a pas déjà été diminuée ?

M. SOULIGNAC.- Pas encore.

Mme LOZANO.- J'avais eu l'impression. Donc les 780 000 m³ ne reflètent pas une réalité ?

M. SOULIGNAC.- Non.

Mme LOZANO.- Ce n'est pas un chiffre de comparaison sur plusieurs années, où on pourrait vraiment suivre la consommation ?

M. SOULIGNAC.- Non. Si on avait les chiffres de consommation d'une année sur l'autre mais sur les bonnes périodes, on verrait que ce sont des choses très stables. On n'a pas de surprise ou d'imprévu. C'est plutôt le moment où les recettes arrivent qui fait qu'à un moment donné, on arrête budgétairement la situation et, du coup, on a des différences qui ne s'expliquent pas par la consommation.

Mme LOZANO.- D'accord. Au niveau des travaux d'assainissement, est-ce que ceux qui se sont finis en 2015 sont complètement finis ? C'était l'avenue Grevenmacher et il y a aussi les travaux qui sont en cours à l'autre bout du cimetière. Là, c'est toujours en travaux.

M. SOULIGNAC.- C'est de la voirie. En revanche, tu as raison sur le fait que les travaux ne sont pas terminés. Nous avons fait deux branches. Nous avons une branche rue Vercingétorix pour régler le problème de la rue de l'Hôtel de Ville. En plus, cela faisait gagner 70 000 € de faire

comme cela, plutôt que de faire la variante où on envoyait tout vers la rue Grevenmacher. Cela dit, il faut maintenant boucler parce qu'en gros, c'est un U inversé, et il faut faire la rue des Foisses. Or, cela représente 800 000 € de travaux. Vous avez compris qu'on n'empruntait pas, donc cela veut dire qu'il faut attendre de récupérer de l'autofinancement et sans doute négocier avec Clermont Communauté, quand ils récupéreront le budget, pour qu'il y ait bien une continuité parce qu'il y a encore des travaux qui doivent continuer, même si les travaux qui ont été faits améliorent nettement la situation, en particulier rue de l'Hôtel de Ville, rue Blatin, etc. Il y a encore des travaux à faire pour récupérer jusqu'à la rue Pasteur. En plus, il y a un double bénéfice : on élimine les eaux pluviales, mais on élimine aussi la pollution par les eaux pluviales en séparant mieux les réseaux eaux pluviales/eaux usées, et on réduit de 70 équivalents habitants la pollution, ce qui n'est pas négligeable.

Merci d'avoir posé une question. C'est rare.

Je fais voter.

(Sortie de M. le Maire)

Nous sommes page 158, sur l'approbation du compte administratif. Pour le budget assainissement, je vous la fais courte, nous avons un excédent de clôture d'exploitation de 90 590,02 €, soit un déficit de clôture d'investissement de 141 242,73 €. Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget assainissement, conformément au document.

- Qui s'oppose ? (6 voix)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité.

(Retour de M. le Maire)

Délibération n°22-04-2015 : Assainissement – Affectation des résultats d'exploitation 2014

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous sommes à la page 189. Nous affectons l'excédent d'exploitation de 90 590 € au budget à l'investissement. Ils sont affectés à l'apurement du déficit. Je vous rappelle qu'il y a un déficit sur la section d'investissement. C'est l'excédent de la section de fonctionnement et cela sert à apurer le déficit pour un montant de 90 590,02 €.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (6 voix)

La délibération n° 22 est adoptée à la majorité.

Délibération n°25-04-2015 : Décision modificative n° 01 – Autorisation spéciale – Assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous retrouvons les sommes précédemment vues. Je commence par la droite. Nous parlons de la modification du budget. Il y a des dépenses et des recettes pour l'investissement. Pour les recettes, vous avez une augmentation de crédit. Ces augmentations de crédit sont de 295 328 €. Les diminutions de crédit proviennent d'un emprunt que nous avons été obligés de mobiliser comptablement pour financer la poursuite des travaux en 2015, mais nous savions pertinemment qu'il ne serait pas mobilisé. Il vient donc en moins des 295 000 €, ce qui fait un bilan de moins 121 671 €.

En dépenses, toujours à la section d'investissement, nous avons bien ce que nous avons vu tout à l'heure, c'est-à-dire les restes à réaliser pour 345 981 € – ce sont les restes à réaliser pour la rue Grevenmacher – et une diminution de crédit de 467 652,71 €, qui est là pour équilibrer les éléments de recettes pour arriver à la même somme, ce qui fait un bilan en dépenses de moins 121 671,10 €, qui est exactement la somme que nous trouvons en recettes.

Je précise qu'il n'est pas prévu non plus d'emprunter en 2015 dans la mesure où nous récupérerons le déficit de 50 000 € et nous avons prévu un montant d'investissement qui sera couvert largement par les recettes de vente d'eau.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n° 25 est adoptée à la majorité.

Délibération n°23-04-2015 : Subvention exceptionnelle Championnat de France Élite en salle – Athlétisme 2015

Rapporteur : M. Éric CROUZET

M. CROUZET.- Nous allons revenir un peu en arrière, page 191. Cette délibération est simplement là pour réparer un oubli lors du vote du budget primitif de la commune, où nous avons laissé passer cette demande de subvention qui concerne les championnats de France Élite d'athlétisme en salle, au Stadium PELLEZ, qui ont eu lieu les 21 et 22 février. Ce n'est pas une dépense supplémentaire, c'est un déplacement d'une ligne à l'autre, comme vous l'expliquera Florent GUITTON tout à l'heure dans la décision modificative.

Le Maire vous demande, vu le caractère national et le rayonnement de cette manifestation, d'allouer une somme de 1 500 € à la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme, qui est l'organisatrice, pour la prise en charge des repas des bénévoles et des juges exclusivement.

Cette demande a eu un avis favorable de la commission finances - marchés publics en date du 8 avril 2015.

Y a-t-il des questions ?

Mme SZCZEPANIAK.- Je voudrais juste faire une petite remarque. Ce ne sera pas une

question de fond parce que je vous ai déjà donné mon sentiment là-dessus et comme je ne suis pas à la commission associations, je ne veux pas débattre sur le fond.

En revanche, du fait de mes nouvelles fonctions, j'ai vu passer la demande de subvention de cette ligue et c'est une rare subvention pour laquelle la commune n'est pas citée, et n'est pas cité non plus donc le montant demandé à la commune. Vous parliez de rayonnement, mais pour toutes les autres manifestations avec d'autres ligues ou d'autres associations, on cite toutes les villes qui participent et qui donnent une participation financière.

M. CROUZET.- Sur la communication officielle, le logo de la ville d'Aubière apparaissait et il apparaissait également dans le stade. On a parlé de la ville d'Aubière sur Canal + et Stade 2. Quand les championnats de France ont lieu dans le Nord, ils n'ont pas lieu à Lille, ils ont lieu à Liévin. Quand ils ont lieu en Auvergne, ils n'ont pas lieu à Clermont-Ferrand, ils ont lieu à Aubière. Peut-être qu'au niveau du Conseil départemental, ce n'est pas apparu, mais dans la communication locale et nationale, il y avait le logo de la ville.

Mme SZCZEPANIAK.- Je n'en doute pas, mais je regrette que pour une manifestation comme celle-là, où la commune amène de beaux moyens, elle ne soit pas citée comme une collectivité qui soutient la venue de cette ligue d'athlétisme. Je le regrette, mais je n'en ferai pas un fromage.

M. LE MAIRE.- Nous comptons sur vous, Éléonore, pour rétablir cela à partir de 2016, si les championnats de France ont lieu pour la neuvième fois à Aubière. Il faut savoir que ce n'est pas Aubière qui amène le plus, c'est Clermont Communauté qui amène 100 000 € tous les ans. Comme le dit Éric CROUZET, Aubière est cité partout dans les articles de presse. On associe Renaud LAVILLENIE à Aubière. Aubière est connu grâce à Renaud LAVILLENIE dans le monde entier. Pour le Conseil Général, s'ils ne savent pas que c'est à Aubière, nous comptons sur vous pour leur dire.

Mme SZCZEPANIAK.- Je leur dirai.

M. CROUZET.- Je vous remercie pour cette remarque.

M. CASILDAS.- J'ai une question, qui a déjà été soulevée en commission des finances – comme quoi, il se dit quand même des choses en commission des finances – concernant la subvention. Malheureusement, on vient après la manifestation. Dans un souci de lisibilité dans la programmation et puisque c'est manifestement une compétition récurrente, est-ce qu'on ne pourrait pas voir avec la ligue, quand elle fait ses prévisions, pour qu'on arrive à l'avoir avant ?

Si on continue à voter la subvention après, est-ce qu'on pourrait, pour faire travailler le commerce aubiérois, ne défrayer que les factures qui ont été payées chez des commerçants aubiérois ?

M. CROUZET.- Concernant l'anticipation, je suis totalement fautif, c'est moi qui ai gardé sous le coude le courrier de la demande de subvention et on ne s'en est rendu compte que dans les jours qui ont précédé, quand on nous a dit : « Vous ne nous avez pas donné de réponse, ni positive ni négative. » C'est moi qui avais fait la bétise.

M. CASILDAS.- C'est un bon moyen de ne pas dépenser l'argent. *(Rire)*

M. CROUZET.- Concernant la possibilité de faire bénéficier prioritairement les commerçants aubiérois, à vérifier, mais je pense que c'est le cas. Ce n'est pas un traiteur, je crois que c'est une cuisine interne. C'est le cas de le dire.

Je vous propose de passer au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

***Délibération n°24-04-2015 : Décision modificative n° 02 – Autorisation spéciale
– Commune***

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Ce sont les ajustements de crédit en dépenses et en recettes sur les deux sections (fonctionnement et investissement).

En introduction, je voudrais simplement vous dire, par rapport aux chiffres que vous avez devant les yeux, que cette DM (Décision Modificative) n° 02 représente 1,73 % du budget total en fonctionnement, soit 161 360,40 €, prenant en compte notamment l'affectation du résultat que nous venons de voter. Concernant la partie investissement, elle représente 54,25 % du budget total de l'investissement dû aux restes à réaliser de 2014 ainsi qu'à la mobilisation de l'emprunt sur cette année 2015. Vous avez donc un montant total de 1 742 913,44 €.

En fonctionnement, sur le chapitre 011, il y a certains ajustements. Je vais aller vite et je répondrai aux questions s'il y en a. Nous avons plus 2 100 € correspondant au transfert du bâtiment du Club de l'Âge d'Or du CCAS sur le budget communal. Ce sont les fluides et tout ce qui est énergie du Club de l'Âge d'Or que l'on règle par cet ajustement de crédit de 2 100 €.

Ensuite, vous avez 850 € de complément pour les activités pour les ATSEM au niveau des écoles, pour les activités avec les enfants.

Vous avez un complément pour Chenil Services sur un compte sous-budgété de 4 289 €. Chenil Services est utilisé pour les chiens errants, évidemment.

Ensuite, vous avez plus 649 € correspondant au local de l'espace jeune. Suite à un trimestre de décalage, nous avons cette opération à régler.

Nous avons plus 15 000 € en complément sur les primes d'assurance correspondant à l'ensemble des bâtiments communaux.

Nous avons plus 2 160 € pour le complément suite à l'audit de la société KPMG pour l'association 2AL de façon à ce que cette entreprise nous aide, mairie et 2AL, à travailler sur la convention qui lie la mairie et l'association.

Nous avons plus 3 205 € pour un complément sur tout ce qui est logiciel et formation pour le personnel municipal.

Vous visualisez moins 1 500 €. Cela correspond à ce que nous venons de voter, à savoir la subvention pour le championnat de France. Ce sont simplement des ajustements internes sur le chapitre. Nous avons « pris » 1 500 € sur le compte fêtes et cérémonies pour retrouver la somme dans le chapitre 67. Vous le verrez par la suite, vous avez un plus et un moins.

Nous avons plus 3 000 €. Je vais m'attarder 30 secondes sur ces 3 000 €. Cela correspond à des possibles frais de renégociation d'emprunt. Nous anticipons, cela fera plaisir à M. CASILDAS. Pourquoi ? Parce que nous y avons pensé, mais nous vous avons aussi écoutés. Toutes les banques auxquelles la mairie a été liée par un prêt ont été sollicitées par le biais des services financiers de façon à renégocier l'ensemble des emprunts. Pour la petite histoire, je l'ai déjà dit mais je le redis, l'emprunt des 1 240 000 € que nous mobilisons cette année a été renégocié ; d'un taux de 2,86 %, nous passons à un taux de 2,04 % sur 15 ans.

Ensuite, au chapitre 011, nous avons plus 370 €. Cela correspond à des frais de nettoyage de locaux pour la société ISS, notamment pour les vitreries. Sachez que les vitreries sont faites uniquement par la société ISS, ainsi que l'entretien de la salle Albéria.

Au chapitre 22 (dépenses imprévues), suite à l'affectation du résultat 2014 que nous venons de voir, nous avons plus 15 842 €.

Au chapitre 023 (virement à la section d'investissement), nous avons 90 000 € pour l'îlot Montagnon de façon à effectuer les travaux nécessaires à cette démarche. Si vous voulez plus d'explication, Vincent SOULIGNAC se fera un plaisir de vous les donner. C'est simplement une écriture comptable que nous pouvons voir également en dépenses d'investissement sur le chapitre 21.

Ensuite, au chapitre 67, nous avons plus 5 000 € suite à des titres annulés sur la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure).

Nous avons plus 15 539 € pour la subvention allouée à 2AL que nous avons déjà votée mais que nous n'avons pas passée en décision modificative. C'est simplement un rattrapage. Pour être très complet, c'est la délibération du mois d'octobre et la DM du mois de septembre.

Nous avons plus 3 000 € suite à un sinistre au niveau de la location d'un matériel roulant pour le chapitre 67.

En recettes, vous visualisez les 193 928,40 € au résultat 2014. Nous avons moins 13 063 € pour la participation de la commune à la tarification solidaire 2015 du SMTC du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015. Elle est bien imputée sur la dotation de solidarité communautaire.

Ensuite, nous avons moins 25 610 € correspondant à la dotation forfaitaire. Nous avons évalué cette dotation à moins 159 000 € et, au final, elle est à moins 185 000 €, donc il faut que nous inscrivions cette somme parce que nous avons aujourd'hui les chiffres réels.

Nous avons une bonne nouvelle avec plus 6 105 €. C'est la dotation de solidarité rurale qui est en hausse d'après les chiffres que nous avons vus.

Cela nous donne bien un montant sur la section de fonctionnement de 161 360,40 €.

Nous passons à l'investissement. Cela va être rapide.

En dépenses, nous avons le déficit de 2014 à hauteur de 749 124,74 € avant les restes à réaliser. Au chapitre 020, vous avez tous les travaux budgétés sur 2014 répartis sur 2015 pour une somme totale de 903 788,70 €, chiffre que vous avez vu tout à l'heure à l'écran, moins ce que j'ai dit tout à l'heure sur la ligne 21, sur le compte 21318, avec les 90 000 € en dépenses d'investissement pour l'îlot Montagnon.

En recettes, nous avons plus 90 000 €, qui correspondent au virement du fonctionnement à l'investissement pour l'îlot Montagnon, plus 411 547,44 €, qui correspondent à l'affectation du

fonctionnement à l'investissement, 1 240 000 €, qui correspondent à l'emprunt mobilisé, et les plus 1 366 € qui sont une subvention départementale qui nous reste à réaliser également.

Je pense avoir balayé tous les chiffres que vous avez devant les yeux.

Y a-t-il des questions ?

M. CASILDAS.- Pas de question, juste une remarque sur la partie dotation forfaitaire. On prend un deuxième coup de rabot sur l'argent que nous verse l'État. Effectivement, on perd 25 000 € sur la dotation forfaitaire et on gagne un peu sur la dotation de solidarité rurale, mais si on fait la balance, on perd 19 000 €. *Grosso modo*, on perd 80 000 € par an. À la fin du mandat, si on fait le total, on aura perdu près de 500 000 €.

M. GUITTON.- Je rectifie tout de suite : ce ne sont pas moins 80 000 € par an, ce sont moins 180 000 €. C'est pour qu'on soit bon dans les chiffres.

M. CASILDAS.- Tu parles de la dotation globale. Je précise que c'est en DGF. En DGF, on est bien sur 80 000 € par an. En dotation globale, cela doit faire un chiffre beaucoup plus important que les 500 000 € que j'annonce.

Monsieur le Maire, j'entends qu'on sollicite le député pour Rollo. Il faudrait peut-être aussi qu'on sollicite les parlementaires pour leur dire qu'il faut arrêter de tirer là-dessus parce qu'à ce rythme, encore une fois, on sera à genoux.

M. GUITTON.- Merci pour votre proposition, Sylvain, mais nous avons déjà sollicité Christine PIRES-BEAUNE, députée de la 6^{ème} circonscription de Riom, qui a été missionnée par rapport à cette dotation. Elle est venue nous écouter et elle a rendu son rapport récemment. En tout cas, elle est en train de le faire. Elle nous tiendra au courant notamment de la différence entre deux communes que sont Lempdes et Aubière, par exemple, pour la DGF. Nous n'avons pas attendu, nous avons pris les devants, nous avons anticipé.

M. CASILDAS.- Nous aurions juste aimé être invités alors.

M. GUITTON.- J'entends. Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (6 voix)
- Des votes contre ? (Néant)

La délibération n° 24 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

Délibération n°26-04-2015 : Demande de garantie d'emprunt pour Logidôme – Amélioration de trois logements 26 avenue de Mont Mouchet – Contrat de prêt n° 19414.

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Le bureau municipal a écrit à l'ensemble des bailleurs sociaux pour signifier que la commune d'Aubière garantirait à l'avenir jusqu'à hauteur maximum de 50 %. C'est une délibération qui demande à la commune d'Aubière une garantie d'emprunt de 50 % sur un prêt total de 351 464 € pour la construction de trois logements situés au 26 avenue du Mont Mouchet.

Vous avez les détails en annexe. Je vous fais grâce de ce qui suit.

Comme je l'ai dit en commission finances, il y avait une deuxième délibération qui nous demandait une garantie d'emprunt à hauteur de 80 %. Nous l'avons refusée de façon à rester sur le chiffre de 50 %. Nous avons eu la discussion en commission finances.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

II - Personnel

Délibération n°27-04-2015 : Transformation de postes pour avancement de grade

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Certains agents remplissent les conditions pour bénéficier de cet avancement de grade sur cette année.

Le Maire propose la création des postes correspondants dans les conditions suivantes :

- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants ;
- trois postes d'adjoint technique première classe ;
- quatre postes d'agent de maîtrise principal ;
- un poste d'ATSEM principal première classe ;
- deux postes d'ATSEM principal deuxième classe.

Par ailleurs, après l'avis du comité technique, les postes dégagés seront supprimés au tableau des effectifs.

Considérant ces faits, M. le Maire vous propose la création des postes cités ci-dessus et la suppression des postes après avis du comité technique.

Si vous n'avez pas de question, nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°28-04-2015 : Autorisation spéciale d'absences à l'occasion de certains événements familiaux

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Aucune délibération n'avait été prise concernant ces autorisations spéciales d'absence. Il y avait juste un arrêté qui avait été pris en 1975. Le comité technique a fait les comparaisons avec d'autres communes correspondant à ces nombres d'autorisations spéciales d'absence. Je pense que chacun a lu les propositions. Je précise quand même que ces autorisations d'absences pour des événements sont des absences circonstanciées. Il y aura d'autres discussions pour des modalités d'application de ces autorisations et nous verrons cela avec les représentants, les délégués du personnel.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

M. CASILDAS.- Pas de question. Effectivement, c'est une disposition assez particulière parce que la loi n'a pas de décret d'application, donc elle laisse à chaque collectivité le soin de légiférer en la matière. Sur certaines dispositions, les jours sont non consécutifs, mais c'est jurisprudentiel, on n'y peut pas grand-chose. En revanche, il y a une proposition qui avait reçu un avis défavorable du CT et pourtant, on la retient quand même.

Mme LUCARD.- Il y a eu négociation, échange, discussion. Effectivement, les personnels élus avaient demandé cinq jours pour ancienneté et, après négociation, nous sommes tombés d'accord pour octroyer deux jours.

M. CASILDAS.- Nous ne parlons pas de la même. C'était celle pour grave maladie des ascendants, où on accorde un jour. Monsieur le Maire, vous ne l'avez pas, c'est dans le compte rendu du comité technique.

Mme LOZANO.- *(Propos hors micros, inaudibles)*

M. CASILDAS.- Autant pour moi.

Mme LUCARD.- Avez-vous d'autres questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°28bis-04-2015 : Protection fonctionnelle des fonctionnaires de la commune

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- C'est une demande de protection juridique de la part d'un des agents de l'État. Il y a une obligation de prendre une délibération parce qu'elle nous a demandé de bénéficier de cette protection juridique. Il y a déjà eu une délibération au dernier Conseil concernant une

autre personne qui avait été agressée lorsqu'elle faisait la circulation devant l'école Beaudonnat. Là, c'est un agent qui portait le repas et qui a été agressé, donc il nous demande cette protection juridique. Elle est nominative. Tout le monde a vu le nom de la personne.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des votes contre ? (*Néant*)

La délibération n° 28 bis est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

III - Administration générale

Délibération n°29-04-2015 : SAIEM de la ville d'Aubière – Désignation d'un nouveau représentant permanent au Conseil d'Administration

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

M. CHASSAIGNE.- C'est Marie-Angèle PUGLIESE qui a été désignée comme représentante au sein du Conseil d'Administration. Elle nous a fait savoir récemment qu'elle n'avait pas suffisamment de disponibilité pour siéger dans cette instance. Dans cette hypothèse, nous allons voter pour un nouveau membre du Conseil d'Administration. Il y a déjà une candidature au sein de l'équipe municipale : Florent GUITTON.

Y a-t-il d'autres candidatures autour de la table ? (*Néant*)

Je propose de voter pour Florent GUITTON pour siéger au Conseil d'Administration de la SAIEM en remplacement de Marie-Angèle PUGLIESE.

- Y a-t-il des personnes qui sont contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*6 voix*)

La délibération n° 29 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

M. MANIEL.- Bonsoir à tous. Je vais vous présenter les trois dernières délibérations avec vote.

Délibération n°30-04-2015 : Syndicat d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme – Désignation d'un nouveau délégué suppléant

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- Cette délibération est un peu du même style que celle que vient de nous présenter Alain CHASSAIGNE.

Élizabeth SCOZZARI avait été désignée le 24 avril 2014 pour être déléguée suppléante au

Syndicat Intercommunal d'Électricité de Gaz du Puy-de-Dôme. Elle a fait savoir à M. le Maire par courrier, le 10 avril 2015, qu'elle ne souhaitait plus siéger au sein de cette instance. Nous avons fait le tour et demandé si une autre personne était intéressée pour siéger en tant que délégué suppléant au SIEG. Marie-Thérèse FOURTIN-GIRAUD a accepté de siéger en lieu et place d'Élizabeth SCOZZARI. C'est tout simplement parce qu'Élizabeth ne peut pas se libérer le samedi matin et c'est là qu'ont principalement lieu les assemblées générales du SIEG.

Y a-t-il des questions et d'autres candidats ? (*Néant*)

Il faut savoir qu'en tant que suppléants, nous avons Didier SALDO et Florent BERNARD dans l'opposition. Élizabeth SCOZZARI était suppléante au sein de la majorité.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*6 voix*)
- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)

La délibération n° 30 est adoptée à la majorité.

Merci.

IV - Environnement - Cadre de vie

Délibération n°31-04-2015 : Retrait groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et services associés

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- J'avais porté une délibération le 25 septembre 2015 dans laquelle nous avons précisé à Clermont Communauté que nous ne fermions pas la porte à la possibilité d'intégrer leur groupement d'achat de gaz. C'est venu aux oreilles de Clermont Communauté qui nous demande donc, par une nouvelle délibération, de dire que nous ne souhaitons absolument plus adhérer à ce groupement d'achat de gaz.

Il faut savoir que nous avons lancé une consultation qui a donné des résultats très satisfaisants puisque, comme je vous l'avais déjà dit en Conseil Municipal, nous avons obtenu un gain de 18 % par rapport à ce que nous payions habituellement. Nous allons lancer un nouveau marché dans les semaines à venir puisque le marché que nous avons lancé était pour une année. Nous allons lancer un nouveau marché et continuer à travailler seuls pour cette fourniture de gaz naturel.

Y a-t-il des questions ?

M. SALDO.- La décision est-elle irrévocable ? Je crois qu'on ne peut plus revenir dans le groupement.

M. MANIEL.- Si, nous pouvons revenir. Nous sommes sur un accord-cadre de trois ans et, au-delà des trois ans, nous aurons la possibilité d'adhérer ou non. Nous ne nous fermons pas complètement la porte malgré tout, mais nous sommes obligés de passer par une nouvelle délibération, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Y a-t-il d'autres questions ? (Néant)

Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Delibération n°32-04-2015 : Autorisation de signature d'une convention avec l'État dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations

Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL

M. MANIEL.- Dans le cadre de la modernisation de l'alerte des populations fixée par le gouvernement en 2008 et de la conception d'un nouveau système d'alerte et d'information des populations – pour les initiés, c'est le fameux SAIP, ce nouveau système a été élaboré par la direction générale de la sécurité civile – la préfecture a sollicité notre commune, notre commune étant identifiée comme une commune en zone d'alerte prioritaire, pour la mise en place d'une sirène d'alerte. Une convention sera conclue entre l'État et notre commune pour le raccordement de cette sirène au système d'alerte et d'information des populations, donc ce fameux SAIP.

Le coût du raccordement au réseau électrique et de la fourniture en énergie des installations est à la charge des communes. Le coût des opérations d'installation et de l'achat du matériel installé est pris intégralement en charge par l'État.

Puisqu'il n'y a plus de sirène sur la commune d'Aubière aujourd'hui, il y a de fortes probabilités pour que cette sirène soit placée sur le clocher de l'église. J'entends sur le toit de l'église puisque le clocher, comme tout le monde le sait, n'est plus très existant.

M. LE MAIRE.- Il y a un clocher, mais il n'y a pas de flèche.

M. MANIEL.- Cette sirène d'alarme sera placée sur le clocher de notre église.

Y a-t-il des questions ?

M. AIGUESPARSE.- A combien est estimé le coût pour la commune ?

M. MANIEL.- Je me retourne vers les services. Nous n'avons pas encore de devis estimatif pour le raccordement de la sirène. C'est très long. La loi de modernisation du gouvernement date de 2008. Nous avons demandé des devis qui datent de 2013. Je l'ai vu dans le dossier, je n'étais pas là à l'époque. L'État sous-traite à Eiffage pour ce genre de travaux. C'est Eiffage qui gère tous ces travaux en France. Il faut savoir que sur l'ensemble du territoire, il y a 1 744 zones en zone d'alerte prioritaire. L'État sous-traite à Eiffage pour gérer la mise en place de toutes ces sirènes.

M. GILLIET.- J'ai deux questions : dans quel cas la sirène va-t-elle fonctionner et quel sera le son qu'on entendra de la part de cette sirène, s'il te plaît ?

(Rires)

M. MANIEL.- Je présume que ce sera le son classique de la sirène classique que l'on entend classiquement dans les communes à l'époque où, classiquement, il y avait des sirènes dans chacune des communes.

En fait, ce n'est pas la sirène qui va alerter les pompiers. Cela n'existera plus puisque sur la commune d'Aubières, notamment, nous avons des pompiers professionnels. Ce n'est pas cette sirène qui va déclencher un coup pour un accident, deux ou trois coups pour un incendie. Je ne sais plus si c'est exactement cela, mais cela n'a rien à voir.

C'est vraiment une sirène qui sera raccordée à ce fameux système d'alerte et d'information des populations, qui sera télécommandé et qui sera déclenché *a priori* par la préfecture en cas de risque imminent.

M. le Maire aura quand même la possibilité, en rentrant dans l'église, d'actionner lui-même cette sirène en appuyant sur un petit bouton que lui seul connaîtra. S'il pense que sa commune est en danger, il aura la possibilité d'activer un petit bouton qui fera rugir la sirène.

Y a-t-il d'autres questions tout aussi intelligentes ? (*Rire*)

M. CASILDAS.- Ce n'est pas le fait que M. le Maire rentre dans une église qui déclenchera la sirène, on est d'accord ?

(*Rires*)

M. MANIEL.- Tout à fait, tant qu'il n'activera pas le petit bouton qui va bien, qui sera d'ailleurs rouge.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MANIEL. Monsieur le Maire respecte la religion et rentre dans les églises à chaque fois qu'un événement l'y oblige. Il ira s'il faut déclencher la sirène, bien entendu.

C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DÉLIBÉRATION SANS VOTE

Délibération SV n°01-04-2015 : Mise à disposition de personnel

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Cette délibération est sans vote. Elle concerne la mise à disposition de personnel au CCAS. Conformément aux dispositions du décret du 18 juin 2008, nous avons pu rédiger une convention pour mettre à disposition du CCAS un cadre de la commune, à qui nous avons donné les fonctions de directeur et les primes afférentes à cette fonction.

C'était simplement une information, mais elle peut susciter de votre part quelques remarques, si vous le souhaitez. Nous y répondrons bien entendu.

Mme LOZANO.- Je voudrais juste rappeler ce que j'ai déjà demandé au CCAS. Nous finissons par nous y perdre un peu parce qu'il y a eu pas mal de mouvements au niveau de ce service et nous aimerions avoir un organigramme.

Mme PUGLIESE.- C'est prévu. Henri-Jean a commencé à travailler dessus avec les photos. Il est presque prêt.

M. CASILDAS.- Est-ce définitif ou temporaire ?

Mme PUGLIESE.- C'est temporaire.

M. CASILDAS.- A-t-on une durée ?

Mme ARMAND.- Un an.

M. CASILDAS.- Pourquoi n'a-t-on pas procédé à un appel à candidature ? Parce que du coup, on se retrouve avec une catégorie C, si je ne me trompe pas, alors qu'il aurait pu y avoir des catégories B au sein du CCAS et qui auraient pu prétendre au poste.

M. LE MAIRE.- Je vais demander à la Directrice des Services de répondre.

Mme ARMAND.- Cette mise à disposition fait suite à une décision d'optimiser les compétences de chacun, donc d'offrir des prestations plus adaptées aux bénéficiaires et d'avoir une gestion rigoureuse du budget dans le contexte économique actuel. Nous recherchons ces compétences en particulier et notre souhait était que cette réorganisation n'entraîne pas d'augmentation des effectifs, donc il n'y a pas eu de recrutement ni de suppression de poste. Le but était bien d'avoir une opération blanche financièrement.

M. CASILDAS.- Du coup, sur le poste qu'occupait la personne, la ligne reste au tableau des effectifs en attendant ?

Mme ARMAND.- Tout à fait.

M. CASILDAS.- En revanche, est-ce que cela ne pose pas un problème que la personne ne soit pas issue de la filière sociale ?

Mme ARMAND.- Pas du tout. Le Directeur du CCAS peut être sur la filière administrative.

M. CASILDAS.- Je sais que la mise à disposition est possible, mais le CCAS est quand même une grosse machine, avec un budget conséquent.

Mme ARMAND.- C'est justement par rapport à ces compétences administratives et à la gestion d'un budget conséquent que les compétences ont pu changer sur cette responsabilité.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, l'ordre du jour est épuisé.

Madame LOZANO, vous aviez un vœu à nous présenter.

Délibération n°33-04-2015 : Motion du Conseil Municipal : « Projet de loi relatif au renseignement »

Mme LOZANO.- Oui. Monsieur le Maire, je tiens d'abord à vous remercier de m'accorder la parole. Nous désirons vous soumettre une motion concernant le projet de loi relatif au renseignement.

Pour mémoire, les débats parlementaires sur le projet de loi sur le renseignement ont démarré le lundi 13 avril, alors que les citoyens, policiers, avocats et magistrats, associations de défense des libertés, mais également des poids lourds de l'économie numérique, le défenseur des droits ou même des rapporteurs de l'ONU et du Conseil de l'Europe s'opposaient de la manière la plus virulente aux modalités et aux finalités de ce texte.

De nombreuses personnalités, morales ou physiques, toutes très qualifiées, ont donné, au-delà de leurs différences, le même avis fermement opposé à ce sujet. Ont ainsi pris position contre ce texte de loi :

- le Conseil national du numérique ;
- la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;
- Amnesty International ;
- Marc TRÉVIDIC (juge antiterroriste) ;
- le Syndicat de la magistrature ;
- la Commission nationale consultative des droits de l'homme ;
- l'Ordre des avocats ;
- l'Union syndicale des magistrats ;
- Reporters sans frontières ;
- l'organisation la Quadrature du Net ;
- le Commissaire européen aux droits de l'homme ;
- le Président de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ;
- de nombreux mouvements politiques, dont Nouvelle Donne ;
- et bien entendu les quelque 118 000 citoyens signataires de la pétition contre cette loi.

Ces nouvelles mesures législatives sont supposées mieux combattre le terrorisme.

Or, pour toute personne ayant suivi les politiques gouvernementales successives depuis plus d'une dizaine d'années, ce refrain trop connu signifie invariablement la mise en place de dispositifs opaques restreignant chaque fois davantage les libertés fondamentales des citoyens, notamment en élargissant les pouvoirs de police aux dépens du pouvoir judiciaire.

Cette dérive, dont nous avons vu les effets aux États-Unis à travers le fameux *Patriot Act*, signifie précisément la victoire du terrorisme puisqu'en fin de compte, le but ultime de ce dernier est bien l'anéantissement de la liberté d'expression et d'action.

En outre, les avis de plusieurs experts fortement médiatisés ces derniers jours convergent sur un point essentiel : si la collecte de renseignements et l'action des services de police sur le terrain sont de très haute qualité, le point faible reste la manière dont l'information obtenue est traitée. En d'autres termes, c'est bien l'organisation interne des services administratifs chargés du traitement du renseignement qui doit être débattue, et toute nouvelle loi ne s'attaquant pas à cette question fondamentale serait au mieux parfaitement inutile.

Nous souhaitons rappeler également qu'aucune évaluation des politiques récentes en matière de lutte contre le terrorisme n'a eu lieu jusqu'ici.

Les extraordinaires rassemblements suite aux attentats de janvier sont l'admirable démonstration que les Français refusent l'instrumentalisation politique de la crainte des attentats, qu'ils n'ont pas peur, qu'ils sont et resteront libres.

En vertu de quoi nous devons refuser l'extension des pouvoirs administratifs relatifs à la surveillance, la répression et le fichage informatique car ils s'opposent au plein exercice du pouvoir judiciaire, en violation flagrante du principe de séparation des pouvoirs.

Pour les mêmes raisons, nous devons refuser l'introduction des mesures destinées à restreindre l'accès à l'information sur Internet sous prétexte de lutte contre le terrorisme. À ce titre, nous tenons à rappeler que la radicalisation des auteurs des attentats sanglants n'est pas faite uniquement par le biais d'Internet mais bien au contact d'autres extrémistes.

En revanche, nous exhortons le gouvernement à analyser les défaillances des services de renseignement en faisant appel à toutes les expertises requises et à réévaluer les moyens humains et financiers indispensables à leur bon fonctionnement.

Aussi, nous demandons que notre Conseil Municipal vote dès maintenant une motion contre cette loi, en se référant plus particulièrement à l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, une motion pour appeler les députés à voter contre. Nous proposons que cette motion soit diffusée aux députés et à la presse.

Enfin, Monsieur le Maire, nous sollicitons de votre part, en urgence, une prise de contact avec les parlementaires de notre territoire pour les convaincre de voter contre cette loi.

Aussi, nous proposons que notre Conseil Municipal rappelle ici son attachement aux libertés fondamentales des citoyens et notamment au droit à la protection de notre vie privée et au secret de nos correspondances, qui sont au fondement même de notre démocratie. Nous proposons qu'il s'oppose sans concession à la mise en place d'une surveillance de masse de la population, qui plus est si elle est supervisée directement par le gouvernement, sans autorisation préalable de la justice et donc au mépris de la séparation des pouvoirs.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des personnes qui veulent intervenir sur le vœu présenté par Mme LOZANO ?

Mme FORTE.- Oui. Je voterai pour ce vœu. En revanche, et je vais redire ce qu'a dit le maire en début de Conseil, la façon de procéder me gêne, c'est-à-dire le fait d'avoir un vœu au dernier moment, un vœu dont le sujet est quand même complexe. Comme plein d'autres, je suis au courant, je sais de quoi cela parle et je sais très bien ce qu'il va découler de cette loi. Je réitère la demande du Maire, c'est-à-dire que la prochaine fois, essayons d'avoir les vœux plus en amont pour que nous puissions les regarder. Je pense à mes collègues, et même à moi, parce que je ne

connais pas la loi par coeur. Je réitère cette demande. Je m'adresse à Nicole LOZANO, mais aussi à l'opposition, et à la majorité bien sûr parce qu'on peut être amené à vouloir déposer un vœu en dernier recours. Merci.

Mme LOZANO.- Pour répondre à Montserrat FORTE, ce qui a motivé ce vœu dans l'urgence est que cette loi va être proposée au vote le 5 mai. Il y a un petit problème de calendrier et nous nous en sommes rendu compte un peu tard nous aussi, je le reconnais.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions avant que nous passions au vote ? Florent, tu voulais dire quelque chose ?

M. GUITTON.- Je disais en aparté à Christian que je n'apprécie pas ce genre de motion, qu'elle s'appelle loi sur les renseignements ou autre, pour ne pas citer ce que j'ai dit l'autre jour en bureau municipal. Même s'il peut y avoir un impact sur la vie aubiéroise, ce que je peux entendre, je considère qu'il y a d'autres moyens de communication, tant *via* les partis politiques, les syndicats ou différentes associations, pour véhiculer un principe sur lequel on peut être d'accord ou pas.

Ce qui me manque ce soir est un papier, un document parce qu'en t'écoutant, on peut être d'accord ou on peut ne pas l'être, mais on aurait pu, comme tu l'as souligné tout à l'heure, anticiper, préparer, se renseigner, amender et avoir quelque chose de cohérent et de concret sur l'ensemble des groupes que constitue l'assemblée à Aubière.

Pour ma part, je ne dis pas que je suis pour ou contre, mais je n'ai pas assez d'éléments pour juger parce que je n'ai pas travaillé le dossier. Comme je l'ai dit en bureau municipal, je suis plutôt contre ce principe de motion, quelle que soit la motion présentée.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur CASILDAS ?

M. CASILDAS.- Je vais à peu près dans le même sens que Florent GUITTON. C'est vrai qu'il y a le calendrier, mais comme je l'avais déjà dit, notamment à propos de la délibération sur TAFTA, je défends un principe dans notre République, à savoir la libre administration des collectivités territoriales. Je n'aime pas qu'on vienne nous expliquer à nous, collectivités, ce que nous devons faire. Dans le même sens, les parlementaires ont une légitimité démocratique, ils ont été élus. Il n'y a pas de mandat impératif selon la constitution de notre République. Je fais donc confiance à nos parlementaires. Il y aura toute une session de débat parlementaire au Sénat et à l'Assemblée nationale. Je suis d'accord avec Florent, il y a tout un tas d'acteurs associatifs et politiques dans notre République pour informer les citoyens sur les lois. Je défends le principe qu'il n'appartient pas au Conseil Municipal d'Aubière de remplacer les parlementaires.

Conformes à nos principes, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Mme PUGLIESE.- Je voterai les yeux fermés cette motion parce qu'à partir du moment où les signataires sont la Cour européenne des droits de l'homme, etc., les signataires sont légitimes. À sa lecture, j'ai très bien compris, on est sur la restriction de la liberté. La liberté est un droit fondamental, tout comme l'égalité. Cela ne me pose aucun problème. Je vote les yeux fermés.

M. LE MAIRE.- Les yeux ouverts, nous allons tous voter. Stéphane, tu veux intervenir ?

M. BILLOIS.- Bonsoir. Je voulais juste dire que, moi aussi, je voterai ce vœu parce que c'est quand même un cas assez exceptionnel. Je pense que c'est une des premières fois que l'on a une loi aussi importante et aussi liberticide qui est votée si rapidement et de manière aussi cachée, ce qui explique le manque de temps pour s'organiser au niveau des partis. Très peu de

partis ont eu le temps de faire la communication et l'information correctement sur cette loi.

Ensuite, concernant ce que disaient Florent GUITTON et Sylvain CASILDAS, à partir du moment où on est élu, ce n'est pas uniquement pour les affaires municipales, on représente la population et on a le droit aussi de transmettre des messages, surtout quand il y a une telle opacité autour d'une loi.

M. LE MAIRE.- Merci, Stéphane. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote. Nous allons changer la manière de le présenter.

- Qui est pour ? (*17 voix*)
- Qui s'abstient ? (*10 voix*)

M. LE MAIRE.- Nous considérons que Delphine AHMED, qui a donné un pouvoir, n'était pas au courant. Étant donné que Florent GUITTON ne sait pas ce qu'elle vote, nous considérons qu'elle ne participe pas au vote.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? (*Néant*)

Si non, j'ai quelque chose à dire. Pour préserver la bonne ambiance du Conseil de ce soir, je pense qu'il faut être franc et honnête. Je vais l'être à l'égard de l'opposition Ensemble pour l'Avenir d'Aubières en ce qui concerne son expression dans le bulletin municipal qui a été distribué et qui est dans le public depuis ce matin. Vous écrivez : « *On ne peut à la fois soutenir François HOLLANDE et être contre sa politique sans risquer la schizophrénie.* »

Je ne sais pas si vous savez ce qu'est la schizophrénie. J'ai la malchance d'avoir dans ma famille quelqu'un qui souffre de cette affection. La schizophrénie dans les médias, c'est le dimanche par exemple, dans la Montagne, dans la rubrique des chiens écrasés : « *Schizophrène, il tue sa mère : un homme d'une quarantaine d'années souffrant de schizophrénie a été interpellé vendredi à Metz, après avoir tué sa mère octogénaire à coups de couteau à la gorge et au thorax.* »

La définition de la schizophrénie dans le Larousse est « *la psychose délirante chronique caractérisée par un autisme, une dissociation, un délire, une paranoïa dégénérant une perturbation du rapport au monde extérieur* ».

Vous évoquez par ailleurs la célèbre formule d'Edgar FAURE, dont tout le monde connaissait l'humour, qui était l'ancien Président de l'Assemblée nationale, selon laquelle « *ce n'est pas la girouette qui tourne mais le vent* » et dans votre expression, vous prêtez au Maire cette caractéristique d'être une girouette. Je m'inscris en faux. On pourra m'accuser d'un certain nombre de défauts, mais je suis l'inverse de la girouette. Si j'ai quelque chose à dire, je le dis, comme ce soir, en toute simplicité, sans polémiquer plus que cela, mais je ne vous cache pas avoir été choqué.

D'abord, je considère que c'est une atteinte aux malades mentaux, pour qui c'est une souffrance, mais aussi pour leur entourage.

C'est aussi un manque de respect pour les magistrats de cette commune parce qu'à travers votre propos, c'est le premier magistrat qui prend. Je vous demande gentiment de bien vouloir respecter l'institution.

Je sais que dans certains milieux, dans certains salons et médias parisiens, c'est à la mode

d'utiliser les mots ou des formules comme cela. Ici, nous ne sommes pas à Paris, nous sommes à Aubière, nous nous disons les choses bien en face. Je m'adresse particulièrement à M. CASILDAS parce que si j'ai bien compris, d'après mes informations, tout le monde n'était pas bien au courant de ce que vous avez écrit. Je m'adresse à vous et je vous demande de cesser d'utiliser l'expression de l'opposition pour ce genre de chose. Nous préférierions, comme nous vous l'avons dit au cours de cette assemblée, que vous nous fassiez des propositions un peu plus concrètes. Jamais je ne me serais permis, Monsieur CASILDAS, en ayant fait 19 ans d'opposition, d'avoir de tels écarts à l'encontre d'Hubert TARRERIAS, pour qui j'ai le plus profond respect, comme vous le savez.

Quant à la formule de la girouette, elle avait été prononcée par Edgar FAURE à l'Assemblée. C'était en rigolant. C'était verbal et cela avait fait sourire. Je veux bien entendre cela verbalement, mais je trouve que le fait de l'écrire dépasse la mesure.

Je vous le dis en toute franchise, à partir de maintenant, je prendrai mes responsabilités et je ferai respecter l'institution. J'ai pensé à porter plainte. Je me suis dit : « Avant de porter plainte, je vais d'abord avertir. » Je ne vais pas faire ce que vous n'avez pas fait la dernière fois, quand vous avez porté plainte contre des élus et du personnel après les élections. Je vous l'avais d'ailleurs reproché, donc je ne ferai pas ce que je reproche aux autres.

Pour terminer et sans polémique, parce que j'espère que nous n'aurons pas à reparler de cela, je voudrais vous dire aussi, Monsieur CASILDAS, que la majorité municipale a tout à fait bien compris votre petit jeu politicien qui consiste à essayer d'opposer les élus de la majorité entre eux. Sachez que nous avons des différences ; certains sont de notre parti, d'autres ne sont pas de notre parti. Cela dit, nous faisons bloc avec la seule ambition de protéger et de défendre les administrés en mettant simplement en œuvre notre programme. S'il s'avère que la politique nationale amène des différences, nous l'exprimerons les uns et les autres. Si nous exprimons les choses par rapport à la politique nationale, nous ne remettons pas en cause l'amitié et le contrat moral qui existe entre nous. Ce n'était peut-être pas le cas lors du mandat précédent, mais là, il est solide.

Cessez donc ce petit jeu. Faites plutôt des propositions constructives. Je sais que vous n'en avez qu'une. Vous l'avez encore montré ce soir, à savoir qu'il y a trop de dépenses, c'est le personnel, sans oser vraiment le dire. Le nombre de personnes qui travaillent pour cette institution est tout à fait justifié. Je dirais même que si nos finances le permettaient, nous pourrions encore faire mieux parce qu'il y a des besoins que nous impose la situation.

Sans polémique, nous avons affaire à des gens intelligents autour de la table. Pour conclure : oui, la minorité a droit à l'expression ; oui, la majorité a le droit de se faire respecter.

M. CASILDAS.- Monsieur le Maire, vous savez qu'en tant que directeur de la publication, si jamais les propos tenus dans l'expression de l'opposition dépassent un certain cadre, il vous appartient de les corriger. Vous avez mon numéro de téléphone, donc vous auriez pu m'appeler. Si vous m'aviez dit plus tôt que cela vous avait blessé, j'aurais été prêt à retirer au moins cette phrase. On aurait peut-être pu éviter cette intervention.

Après, vous nous accusez de faire des manœuvres politiques. On peut aussi considérer que préférer s'exprimer en Conseil Municipal plutôt que de passer un coup de fil est une manœuvre politique. Vous l'avez mal pris. Ce n'était pas fait pour que nous nous fâchions, d'autant plus que nous ne nous sommes jamais écharpés, hormis sur des sujets municipaux.

Je sais que vous n'avez toujours pas digéré le recours. Je ne vous accuserai plus de

schizophrénie parce que vous l'avez mal pris, mais je ne vous laisserai pas dire des mensonges. Vous savez très bien que la plainte déposée à l'époque était contre X et qu'elle n'a jamais été contre des élus ou contre des agents. Vous le savez, nous le savons tous.

Après, il y a une expression des groupes politiques. À l'avenir, s'il y a quelque chose qui vous blesse, n'hésitez pas.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je vous passerai un coup de fil la prochaine fois. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ?

Mme FORTE.- Oui, juste pour répondre à Monsieur CASILDAS et informer les autres personnes dans la salle. C'est le Maire qui s'est exprimé, mais je tenais à dire que je suis solidaire avec ce qu'il a dit. Il est vrai qu'il a été attaqué en son nom. Je suis solidaire des propos qu'il a tenus tout à l'heure et je pense que je ne suis pas la seule dans cette salle.

M. CASILDAS.- Montserrat – je t'appelle « Montserrat », même si tu m'appelles « Monsieur CASILDAS » – nous nous connaissons suffisamment, pour nous être fréquentés dans les campagnes électorales et au Conseil. Ce n'est jamais Christian qui est en cause, c'est toujours le Maire. Nous sommes bien d'accord.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces propos. Nous avons bien l'intention de travailler, comme je le disais en début de séance, en très bonne intelligence avec la conseillère départementale mais aussi avec l'opposition. Je pense qu'il y a suffisamment de problèmes dans notre pays et dans la commune pour que nous puissions travailler de manière intelligente.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous remercie tous et je remercie la population.

La séance est levée à 21 h 10.